

Janvier - Mars 2009

# LE VENT DES BANCELS

N°81

Prix de vente au  
numéro: 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES  
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE  
LE PONT DE MONTVERT  
SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT  
SAINT FRÉZAL DE VENTALON  
SAINT MAURICE DE VENTALON

Dans l'œil du  
cyclone ●●●●●●●●  
Zoom  
sur Champlong  
du Bougès

L'air de rien ●●●●●  
Rencontre avec  
l'entreprise bois  
2 mains

Sans Paravent ●●●●●  
Atelier d'écriture

## Le chaume

Deux chapeaux  
de paille

●●●●●●●●●●

## Bise-art, Blizart



## Crédit photos:

Pascal Beaury:

pages 5-11

Catherine

Néouze:

pages 8-10

Odile Rival:

pages: 1,2,12-

17

Guy Grégoire:

pages 13-16

Roland

Mousquès:

pages: 18-21

Jean Marie

Thoyer:

page 22

Yves Elie

Laurent:

page 23

Alain Pantel:

24-26

Annah Lantieri:

page 28

William

Brossard:

page 31

Dessin Juliette

Lévéjac:

page 34

Daniel Mathieu:

Page 52

Magali

Martinez:

pages 2, 26

## 3- Edito

L'Aigoual, les Cévennes et le Lozère

## 4- Brise municipale

Mot des Maires

## 5- Dans l'œil du cyclone

Zoom sur Champlong du Bougès

## 12- Bise-art, blizart

Le Chaume

## 24- Aura Rossa

Coquin d'ivèrn

## 18- L'air de rien

Rencontre avec l'entreprise «Bois 2 Mains» Salarié à temps plein d'un groupement d'employeurs

Toto le némato

## 27- Vent debout!

Le PNC chronique d'une réforme bien mal engagée (suite)

## 28-Tourbillon

Stage de Tai Chi Chuan

Les amis de St Frézal / Pelous

MISS mouvement d'info sur la santé du sein

## 31- Sans Paravent

Atelier d'écriture

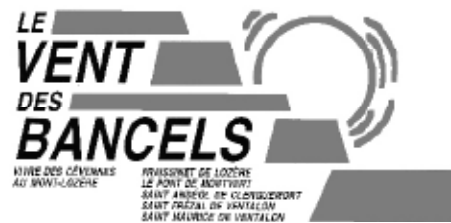
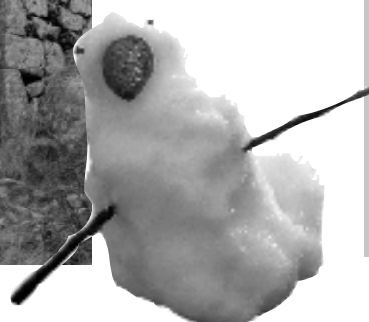
## 35- Tempête de délibérations

## 45- En coup de vent

## 52- En coup de vent

Concours d'élevage 2008

Journée du cheval de montagne



Directeur de publication:

Étienne Passebois.

Comité de rédaction: Catherine

Aufour - Héling, Pierrette Coudert,

Simone Cros-Allier, Ghislaine

Guignier, Jacques et Julie Hugon,

Annah Lantieri, Magali Martinez,

Daniel Mathieu, Marie-Claude et

Christian Mestre, Roland Mousquès,

Josette Roux, Eric Tamisier, Philou

Thomas, Jeanne et Alain Pantel,

Etienne Passebois, Michel Riou, Odile

Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-

Michel Vandersteen, Alain Ventura.

Mise en page:

Magali Martinez

Imprimerie:

IMPRIMERIE DES 4

48 100 Marvejols

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée

gratuitement aux administrés de St

Andéol de Clerguemort et de St Frézal

de Ventalon ainsi qu'aux résidents

permanents de Saint Maurice de

Ventalon, du Pont de Montvert et de

Fraissinet de Lozère à leur domicile

sur les trois communes. Pour un

envoi à une autre adresse, prière de

s'abonner.

Prix de vente au numéro:

6 euros/ no

Abonnement à l'année

(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de "Mairie

de St Frézal de Ventalon", et adres-

sés à Mairie de St Frézal de Ventalon

48 240.

# L'Aigoual, les Cévennes et le Lozère...

**J**'ai passé mes vacances d'enfance sur le Mont-Aigoual, aux Oubrets sur la commune de Meyrueis. Un paysage de granit et de genêts au bout du bout d'une vallée sauvage. Lorsqu'il pleuvait après une journée chaude, j'humais l'odeur humide et chaleureuse du granit. C'était mon paradis, le plus bel endroit du monde.

Je rêvais de gravir l'Aigoual, cet Everest si près et si inaccessible, son observatoire qui domine le monde et la Méditerranée et ses deux pylônes, sortes de Tours Eiffel jumelles en Cévennes. Quel exploit pour moi la première fois que je l'ai vaincu. S'ouvraient alors à moi de nouveaux horizons : la haute vallée de l'Hérault, le Causse, les vallées cévenoles et puis tout au fond, le Lozère, cet autre être mystérieux et frère. Subitement, l'envie me gagnait de parcourir à pied ou bien à cheval les Cévennes.

Ce qui m'irritait, c'était que le Lozère avait l'insolence de culminer plus haut que mon Aigoual à moi, qui je vous le rappelle était déjà un Everest. L'affront !

En 2001, le 11 septembre, tandis que le monde s'effondrait, je me trouvais avec mon frère au col de Prentigarde face à l'éternité des serres et des valats. Les châtaigniers continueraient d'être chats-teigneux, le schiste serait toujours cette belle roche métamorphique et feuilletée, et les jumelles de l'Aigoual ne s'effondreraient pas comme ça. Je me rendais compte que dans un monde instable, c'est toujours rassurant de trouver des repères stables.

Par la suite, j'ai fini par apprivoiser le Lozère, cet autre Everest aussi plat qu'un plat, ce pic de Finiels aussi pointu qu'une courbe asymptotique tendant vers l'immensité.

Aujourd'hui, à Saint-Andéol de Clerguemort, plus précisément sur la ligne de crête qui surplombe le mas de l'Espinassas, je suis toujours content de reconnaître ces deux montagnes jumelles : tout au fond à l'horizon entre ciel et serres, je retrouve l'Aigoual et ses deux minuscules pylônes, de l'autre en tendant le bras, je touche le Trenze. Toute cette prose pour finir sur la morale de mon histoire : j'aime les Cévennes ... et plurielles de préférence !

■  
Camille LECAT



*Aujourd'hui inhabité, le mas Champlong du Bougès demeure un site d'une grande beauté pour les promeneurs et les randonneurs qui y passent. Totalement sertis dans la forêt, les corps de fermes entourés de leurs prés témoignent d'un passé où des générations de familles entières y ont vécu de leur travail, affrontant la rudesse du lieu et du climat, subissant parfois les affres de l'histoire.*

## Champlong du Bougès

### PÉRIODE CONTEMPORAINE

#### I/ Sylvestre, garde à Champlong-de-Bougès

**P**aul travaille chez lui pendant six mois, de l'automne 1966 au printemps 1967. En février, tombée soudain en abondance, la neige avait surpris la maison forestière. L'alimentation électrique coupée, le travail quotidien contrarié avec l'impossibilité momentanée de sortir le fumier de l'étable et l'arrivée à skis de Ruben le frère aîné et d'André Mersadier le voisin, cela crée des repères.

#### Eleveur et garde

Il peut paraître surprenant, incongru même, qu'un agent de l'administration emploie un ouvrier agricole. Mais Sylvestre n'était pas un garde comme les autres. Ancien militaire, ancien d'Indochine, il était entré aux eaux-et-forêts après une carrière dans l'armée. Il apparut vite ici comme un homme énergique aux coudées franches, libre de ses actes, même si sa



mission première devait en souffrir. On se souvenait de ces gardes, de Rodier son proche prédécesseur, de Charrier qui criait sans méchanceté, de tous ceux qui peu ou prou, se montraient vigilants dans leur rôle de protection de la forêt. Que le bétail d'un paysan des environs s'égaré dans le bois et c'était la crainte d'une remontrance ou d'un procès-verbal toujours possible. Certes traditionnellement, les gardes élevaient un peu de bétail : deux vaches et un mulet pour BAUME. Cela participait de l'entretien du domaine et permettait d'arrondir un peu les fins de mois, en un temps où le traitement demeurait relativement modeste. Le cheptel réuni par Sylvestre était

d'une autre importance ! Il se composait d'une cinquantaine de têtes, en majorité des jeunes génisses d'un an. Le garde faisait appel à Flandin: le négociant nîmois lui fournissait des petits veaux nourris ici au lait en poudre.

Deux ou trois bonnes laitières complétaient alors le troupeau. Par la suite, les vaches constituèrent la base de l'élevage.

Souvent les bêtes de Champlong se répandaient dans la forêt, gagnant aussi La Cham de L'Hermet ou La Chapelle. « Aquos la vachada de Sylvestre Soun cabau trepo pertout » (C'est le troupeau de Sylvestre, son bétail circule partout.)







Réponse : « Ah, M. le Conservateur, vous savez, certains agriculteurs laissent leur bétail sans surveillance. Elles ne sont pas d'ici... elles viennent de l'autre versant. Alors... »

Au fond, n'y avait-il pas une manière de complicité entre le garde et sa hiérarchie ? Les vaches couraient partout: vers L'Hermet, vers Grizac et l'on dit qu'une balade vers Cassagnas ou Jalcreste ne leur faisait pas peur !

### Une petite entreprise

La pépinière était une chance pour le Pont. Ils furent nombreux à y travailler. Il y eut Eugène de Racoules, Jean de La Brousse, Sirvénu du Viala avec sa mobylette, Abel de L'Hermet descendant par « Fialouse »... ou Roland de Champlong-de-Lozère.

Sur le Pont, noms ou prénoms s'égrènent: le père Bourrassol, Maurice du moulin, Pierrot et les siens, Farineau, Paul qui jouait le rôle de chauffeur pour la petite équipe, Fernand dit «Mégète», Lucie (Eh oui, une femme)...

Du temps de Baume, Plagnes le voiturier amenait le personnel sur place. Son fils aîné Jean s'était fait embaucher aussi, au moment des vacances d'été: cependant, on ne le voyait gère du côté de la pépinière, Madame l'ayant d'emblée placé sous ses ordres pour lui confier diverses tâches domestiques.

- (1) *La houe, on dirait bêche ici.*  
 (2) *Ou ingénieur en chef.*

### La gestion de la forêt

Elle mériterait un long chapitre. Bornons-nous à évoquer les marchés passés avec des forestiers: vente de résineux à destinations diverses, ou de hêtres, notamment pour le bois de chauffage. Au Pont, Brunet Viala coupa des arbres et les scia pour la réfection du toit de la grange de Champlong.

Traditionnellement, les gardes marquaient les fayards destinés à alimenter poêles ou cheminées du secteur. Les prix étaient intéressants, voire dérisoires quand l'accessibilité se révélait difficile. A cet égard Sylvestre s'était montré particulièrement arrangeant, n'hésitant pas à proposer un arbre de bonne facture et bien placé, ce qui lui valut la sympathie de nombreux paysans d'ici.

### III/ Gardes forestiers à Champlong

Ils s'appelaient, ils s'appelaient...

Un vieux papier jauni, des recensements successifs, un peu de mémoire et des oublis, voici :

Odilon Pontier, l'un des tout premiers gardes sinon le premier, vers 1895. Auguste Portal et son épouse Marie en 1911.

François Hierle né à Saint-Etienne-du-Valdonnez comme son prédécesseur avec Marie sa femme et Léa leur fille; en 1921.

Antoine Charrié né à Salses en Lozère: une épouse, trois enfants et une belle-mère, en 1931 et 1936.

Et puis Jean Baume et Georgette avec leurs filles Ginette et Josette nées en 1929 et 1931 : recensés en 1946, ils vécurent longtemps ici.

Le nom de Rodier, originaire du Bleymard évoque la période 50 - 60. Garcin fit un court passage à Champlong puis ce furent les années Sylvestre auquel succéda Gérard Brès.

Gérard fut le dernier à occuper la maison forestière. Surpris par une chute de neige mémorable en janvier

1978, il descendit à skis avec son épouse Edith : tous deux portant dans leurs sacs tyroliens le contenu du congélateur chez leurs amis boulangers, les Vincent. Le courant électrique avait été coupé ici comme dans beaucoup de coins de Lozère : il fallait sauver l'essentiel.

En 1984, quand Gérard prit sa retraite, la pépinière de Champlong n'existait plus : l'Administration forestière en avait décidé ainsi.

## HISTOIRE ANCIENNE

### I/ Une histoire ancienne: Les rentiers de Champlong.

De nombreux fermiers se sont succédés sur le domaine qui dépend de la paroisse de Grizac. C'est donc le comte du Roure qui perçoit les censives. Cependant des parcelles situées en direction du chemin de la Tour du

Viala dépendent, elles, du seigneur de Miral qui reçoit ainsi sa part des redevances.

Pour la période allant du XVIIème au XVIIIème les propriétaires sont les André notables du Pont-de-Montvert ou leurs successeurs. Toutefois le nom de Pierre Velay de Marveillac de Racoules est aussi clairement cité en 1697, à l'occasion d'une reconnaissance de dettes.

Bourgeois ou petits nobles, les uns et les autres prêtent de l'argent à leurs rentiers. Ce double statut, celui de fermier et celui de débiteur, crée une situation délicate : il confère au cultivateur une grande vulnérabilité. Les difficultés financières particulièrement aiguës ici à Champlong pour les Brignand et les Jalabert sont palpables chez bon nombre de familles paysannes au cours des siècles.

Vers la fin du XIXème siècle, le domaine qui est passé des André aux de Montfort et à leurs successeurs, puis aux d'Alleyrac et enfin aux Rouvière du Pont de Montvert, va être vendu aux Eaux-et-Forêts en 1885. Une nouvelle histoire commence: le temps du reboisement est venu.

### II/ François BRES, rentier au domaine de Champlong-de-Bougès 1689

Mars 1689 François Brès, fils à Jacques du lieu de Cassagnas loue la métairie à Marie de Beauvoir du Roure veuve de Jean, représentée par ses procureurs fondés Jean et Jean-Pierre Pinet frères, du lieu du Pont-de-Montvert.

Durée du bail : 5 ans.

Rente annuelle : 50 livres argent, plus 10 livres de fromage sec et marchand.

#### Conditions du fermage

- Il sera baillé au rentier 96 livres pour l'achat de bétail destiné à l'encablement (1) de la métairie et 3 setiers de bled (2) - seigle pour les semences prochaines.

- Le rentier promet de garder les maisons « à feu et à gouttière », c'est-à-dire de les prémunir contre l'incendie et les infiltrations d'eau par la toiture.

L'arrentement concerne les terres ainsi que « la maison fougagne (3) la grange et étable qui ont été de Jean Brignand

« laquelle grange est séparée par un







mur du côté de la bise (4) avec l'étable qui est dessous et que le sieur André a fait construire,

demeurant réservées pour Jacques Jalabert autre rentier du bien qui a été dudit Brignand.

Ainsi les deux fermiers, Jacques Jalabert, déjà installé et François Brès, qui arrive à Champlong jouiront de ces biens comme leurs prédécesseurs.

*Conclusion* : il y a deux fermiers à Champlong. Le mas comporte deux maisons. Les bâtiments destinés au bétail sont divisés en deux parties : chacun a son étable et sa grange.

(1) *Bétail, cheptel destiné à la ferme nouvellement attribuée à un rentier.*

(2) *Bled = céréale.*

(3) *Où l'on peut faire du feu, maison d'habitation.*

(4) *Nord.*

### III/ Un mot sur la question religieuse

Après la signature en 1685 de l'édit de Fontainebleau révoquant l'édit de Nantes, les protestants sont appelés à abjurer, à se convertir. L'Eglise catholique se fait pressante auprès des familles où une naissance vient d'avoir lieu. Aussi beaucoup d'entre elles vont-elles accepter le baptême pour les nouveau-nés : en les inscrivant dans le cadre légal, elles choisissent de les mettre à l'abri, de les protéger (mais, au fond, pouvait-il en être autrement?).

Le registre d'état civil des non-catholiques témoigne de cette réalité. Ainsi en est-il des enfants de Champlong-de-Bougès baptisés par Dominique Laval, curé de la paroisse de Grizac.

- 1687 le 13 juillet: baptême de Jean Matieu fils de Jacques Matieu et de Marguerite Brignand. Parrain M. de Laurans, marraine Mme de Laurans du Pont-de-Montvert.

- 1689 le 19 avril: baptême de Marie Jalabert fille à Jacques Jalabert et Marie Brignande, mariés. Parrain Jean Troubat de Cassagnas, marraine Jeanne Barrès de Grizac.

Le déclenchement en 1702 de la «Guerre des Camisards », après le meurtre au Pont-de-Montvert de l'abbé du Chayla, inspecteur des Missions, suivie quelques heures plus tard de celui du curé Reversat de Frutgères, ouvre une période marquée par la violence et la peur.

D'un côté la troupe, les soldats du roi chargés de la répression et l'Eglise dans sa fonction missionnaire, de l'autre la révolte et l'engagement - ou le silence contraint - de protestants dont la religion n'a plus droit de cité depuis le mois de septembre 1685. Bientôt un mot va faire son apparition « camisard ». Ici les autorités parlent de « coureurs », de ceux qui « courent » et des attroupés réunis en vue d'une action ou d'une assemblée clandestine.

- Champlong est un mas à l'écart de tout, perdu au milieu des bois.

Comment aurait-il pu, dans cette configuration géographique particulière, rester à l'abri de la tourmente? Ici les habitants vont être répertoriés, comme ceux des villages, en 1703. Etiquetés, qualifiés, les voilà pour beaucoup d'entre eux désignés comme « malfaisants » et placés sous contrôle, sous surveillance.

Il faut lire et relire le court passage consacré aux fermiers de Champlong

*« Etat de ceux qui ont le plus mal fait dans la paroisse de Grizac Champlong du Bougès: Jacques Jalabert père très dangereux, Jean son fils, Suzanne Mazoyer sa femme, Pierre et Jean enfants de Jacques, retraite et donne abri aux attroupés »*

Le message est clair: les Jalabert sont désormais sous surveillance...

Une famille seule au cœur d'un bois au cœur d'un drame.

### IV/ Les moutons estivent à Champlong

La draille passe près du mas de Champlong. Une baraque a été construite : on y débite du vin pour les bergers du Languedoc. Des transhumants passent l'été ici sur les terres communes qui attirent aussi le troupeau du Pont-de-Montvert.

Voici deux extraits de bail liés à la location d'herbages pour les moutons du « bas pays » ou ceux du bourg.





Pontois considéraient comme un droit et qu'ils tentèrent de récupérer, sans succès.

Voici des extraits d'un acte passé en 1728 entre des Pontois et Louis Jalabert, fermier à Champlong.

1728 Louis Jalabert locataire du seigneur de Montfort, offre ce droit à des habitants du Pont-de-Montvert :

Le 25 février, c'est à Jean Quet maréchal au Pont-de-Montvert qu'il accorde « pour lui et les siens à l'avenir... la liberté de prendre du bois vert

et sec à perpétuité sur le terrain de Champlong-de-Bougès sur la réserve du bois de La Fazille, entre le chemin du Pont à Saint-Privat et le chemin royal du Pont à Saint-Germain-de-Calberte

Prix : 20 livres.

Le 11 mars, noble Olivier Teissier de la Vernède, conseiller du Roi, maire du Pont-de-Montvert, ici présent et acceptant pour lui et les siens à l'avenir obtient « la liberté de prendre et faire prendre du bois vert et sec

aux bois et forêts de Champlong-de-Bougès tant de son chef que comme locataire du seigneur de Montfort.

« faculté vendue au sieur de La Vernède pour le service de la maison et métairie qu'il a au Viala du Pont-de-Montvert, paroisse de Fraissinet; et qu'il a acquise de Jean-Antoine Bonicel.

Prix: 16 livres payées comptant.

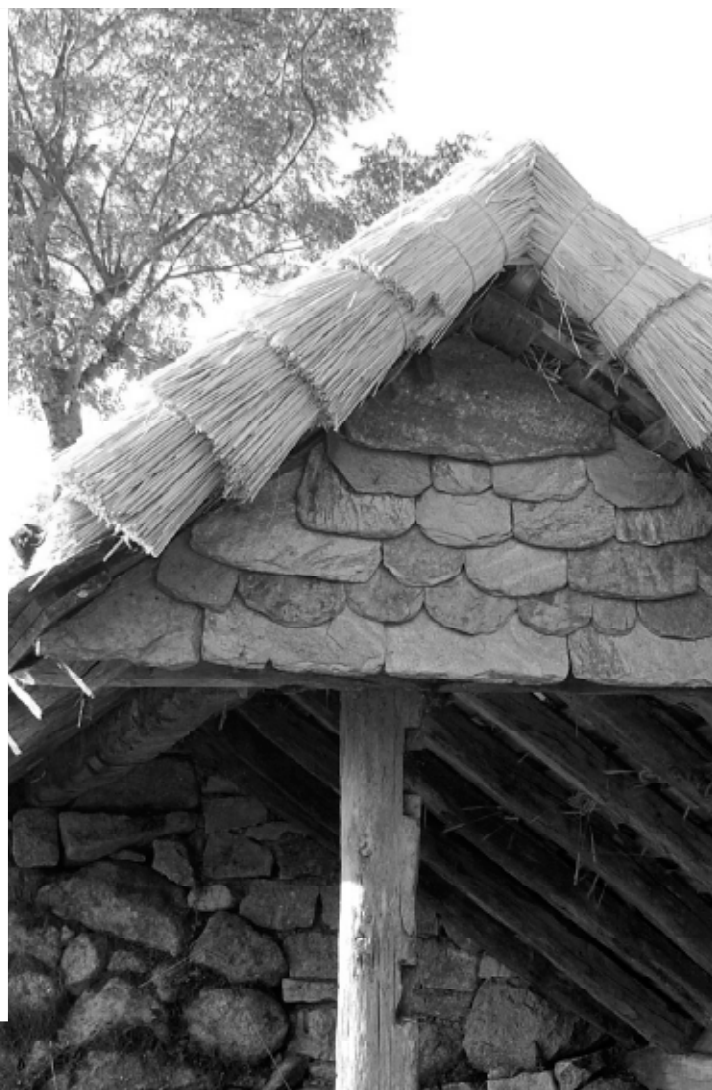
Le 28 mars, la faculté de prendre du bois est accordée à Antoine Jourdan maître chirurgien au Pont-de-Montvert par Louis Jalabert.

Prix: 40 livres.

■  
**Simone CROS ALLIER**

« Deux beaux chapeaux de paille, jaunes et bien peignés coiffent depuis peu la fontaine de Villeneuve et le moulin de l'Hôpital

Ces deux éléments du petit patrimoine vernaculaire de la commune du Pont de Montvert continueront ainsi à témoigner de ce matériau local, la paille de seigle jadis utilisée par nos ancêtres pour couvrir leurs bâtiments d'habitation et d'exploitation. Mais les techniques sont-elles toujours les mêmes ?



## Deux beaux chapeaux de paille...

Le seigle, culture tout à fait appropriée à la nature acide du sol du mont Lozère était capable de répondre à divers besoins. Mises en terre fin août ou début septembre dans un sol humide les graines semées épaisses, germaient en quelques jours et couvraient rapidement le sol d'une belle végétation. Selon les années, on l'utilisait à l'automne comme pâturage; un pâturage de qualité connu sous le nom de brolha. Gaspillage, certainement pas, ce mot était bien proscrit du vocabulaire et surtout des habitudes. En fait, l'opération était à bénéfice réciproque, le piétinement favorisait le tallage de la céréale avant l'hiver et la qualité des plantes broutées était bonne pour le lait et surtout pour le beurre... Les anciens en ont encore le goût à la bouche.

Peu de soins étaient nécessaires par la suite pour mener à bien cette culture qui néanmoins causait souci aux

chefs de famille tant que n'était pas effectuée la récolte dont dépendait l'aisance alimentaire tout au long de l'année. Pain pour les hommes mais aussi monnaie d'échange contre des châtaignes par exemple; et, pour les animaux, grain distribué avec parcimonie en l'état (cru ou cuit) ou en farine pour les engraisser ou les aider à mieux produire.

La moisson venait juste après la fenaison et faisait partie de ces gros travaux pour lesquels il fallait faire appel à de la main d'œuvre extérieure afin d'effectuer la besogne en un temps raisonnable. Et lorsque venait le moment de récolter à l'altitude du Pont de Montvert, les Cévenols qui venaient prêter main forte, déjà en chantier depuis de longues semaines, maniaient avec une grande aisance la faucille ou volam. À la suite des faucheurs il fallait des lieurs de gerbes; parfois c'était des femmes. Les gerbes restaient en meules durant quelques semaines, le

temps de faucher les derniers prés ou d'effectuer quelques travaux urgents. Par une belle journée ensoleillée, le seigle était battu sur l'aire à battre. Le choix de la technique de battage déterminait l'utilisation future de la paille. En effet la caucador, c'est à dire le piétinement par des animaux (vaches, génisses, bœufs ou chevaux) ou plus tard les machines à bras maniées par 4 hommes ou les batteuses mues par un système mécanique brisaient la paille. Seul le battage au fléau (ou escosson) laissait la paille intacte, propice à la confection de paniers ou paillassons, au paillage de chaises ou à la réalisation de toits de chaume.

Et pour ce pays granitique, le seigle, notamment sa paille, était une vraie richesse car si la pierre pouvait faire de beaux murs solides et peu coûteux, elle ne pouvait se débiter en minces couches faciles à poser en toiture. La paille venait alors à point nommé, gratuite et d'autant plus facile à mettre en œuvre que la variété locale de seigle avait de longues tiges.

La couverture en chaume était donc ici pratique courante, posée sur une charpente légère en bois de châtaignier ou de chêne et protégée des assauts destructeurs du vent par les « pas de



moineaux », pierres montées en escalier sur la partie supérieure des murs pignon. Un simple coup d'œil dans le village de l'Hôpital par exemple rappelle ainsi le passé de la plupart des toits. Mais il en allait de même pour les autres villages comme en témoignent André Daudé pour la Brousse, Eugène Molines pour Villeneuve, Palmyre Pantel et Laurent Molines (interrogés sur le sujet en 1995) pour Finiels. Tous ont connu les granges de leur village couvertes en chaume

mais pas les habitations. André et son épouse ont cependant habité quelques années sous un toit de paille et Eugène a réalisé la couverture de la dernière maison en chaume au village de l'Hôpital, la maison Guin dite du Tourniquet, travail échangé contre un pré à faucher.

La pose bien faite exigeait une réelle compétence cependant ce travail ne correspondait pas à un métier à part entière. Dans chaque famille ou





●●● pratiquement, un homme savait faire, ayant appris au contact de son père ou de ses voisins et si ce n'était pas le cas il y avait toujours moyen d'échanger des services. Même si chacun disait avoir sa technique, la base restait à quelque chose près toujours la même. Sur l'aire à battre, les gerbes étaient déliées et battues. Le grain était récupéré et la paille destinée à la couverture en chaume rassemblée en cluèchs (très grosses gerbes) que l'on plantait ensuite sur l'aire, bien serrées les unes contre les autres, l'épi en bas. À partir de ce moment la paille était soumise aux variations climatiques et évoluait tout doucement. L'étape suivante consistait à reprendre cette paille au toucher plus doux et d'en faire des petits paquets ou clujassons utilisés dans la foulée si les conditions étaient réunies. On pouvait aussi remettre le travail de pose à plus tard et dans ce cas, les clujassons étaient mis par 20, liés ensemble et stockés à nouveau sur l'aire, le fond de la tige en haut pour

les toits (faire la cludjade) généralement l'automne en choisissant un lendemain de pluie afin que la paille soit encore humide, souple et facile à poser.

Eugène Molines a posé du chaume tout au long de sa vie et son secret : une paille « douce » c'est à dire une paille stockée ainsi à l'extérieur et adoucie par l'effet répété de la pluie et du beau temps durant quelques semaines.

André Daudé a toujours posé une paille bien détrempee s'appuyant sur un constat ancien. « Une fois, mon père avait laissé des clujassons dans l'aire, il en avait la valeur de deux ou trois chars, et il pleuvait et jamais on ne pouvait les employer... On avait une jasse là haut et il y pleuvait dedans... Alors mon père avait dit que plutôt que de ne rien faire de cette paille presque pourrie (tellement elle était détrempee), on pouvait bien la

qu'ils continuent à prendre l'eau. On faisait ou refaisait

placer là haut...

Et ce petit bout de toit a été solide comme du fer et je me suis toujours souvenu de cela ».

En matière de pose, la couverture était commencée par le bas du toit et conduite généralement par larges sizes ou rangées horizontales de paille, décalées verticalement les unes des autres de 15 cm jusqu'à atteindre le faîtage. Les épis étaient tournés vers le haut. La quantité nécessaire n'était pas toujours facile à évaluer et il ne fallait pas tomber en panne en plein chantier, aussi arrivait-il que les sizes soient un peu plus espacées (20 cm par exemple) pour assurer la couverture totale du bâtiment avec la paille dont on disposait cette année là. L'épaisseur de la couche de paille sur le toit était donc importante puisqu'elle était, du fait de ce décalage, de 4 fois l'épaisseur d'un clujasson (c'est à dire jusqu'à 35 cm). De plus on laissait souvent le vieux chaume usé dessous. Posés côte à côte et bien serrés, les clujassons étaient attachés solidement à la charpente par un système de liens



passés autour des douelles (planches posées à plat sur les chevrons) non jointives. Ils étaient maintenus par des sus-lattes (longs liteaux de bois sciés ou pousses de fayards refendues) de 3 cm d'épaisseur et 5 cm de large environ, placées bien à plat sur la paille. Traditionnellement les viges et amarinas (saules ou osiers) étaient utilisées pour lier la paille, remplacées ensuite par le fil de fer. Sur un toit à pente moyenne un lien tous les mètres suffisait ; s'il s'agissait de couvrir un pignon, on pouvait attacher tous les 50 cm. Dans tous les cas il fallait pour ce travail, deux hommes pour passer et rattraper l'aiguille enfilée à travers la paille et nouer à l'intérieur.

La difficulté essentielle était l'obtention de la bonne étanchéité du toit. Au niveau du faîtage, la technique la plus commune consistait à poser sur la première pente, des sizes de paille jusqu'en haut tandis que les dernières sizes de l'autre pente chevauchaient franchement la faîtière. On pouvait aussi rajouter une size coudée, à cheval

sur le faîtage. Dans les deux cas le maintien se faisait au moyen de barres de bois placées de part et d'autre du faîtage et solidement attachées. Parfois on rajoutait des pierres plates pour faire poids et protéger du vent même si l'on avait constaté qu'elles pouvaient constituer des points d'usure précoce de la toiture. A la grange Pellequer à l'Hôpital, André Daudé avait préféré les mottes de terre (des rectangles d'un mètre de long environ) découpées dans un pâturage voisin et posées à cheval sur la faîtière, l'herbe contre le toit. Le long des murs pignon, la paille trouvait son épaisseur dans celle des « pas de moineaux » faits pour la protéger du vent mais encore fallait-il bourrer suffisamment la paille contre les murs pour éviter les infiltrations d'eau. Malgré tous les soins apportés, ce n'était pas toujours parfait. Il s'agissait de lier au mieux la paille au bois de la charpente, en épousant la forme des pierres.

Le chaume a toujours eu deux ennemis.





Friands des quelques grains de seigle que le fléau n'avait pas réussi à débusquer, les rats pouvaient faire de gros dégâts en sectionnant les pailles à tort et à travers dans les granges. En revanche le grain qui avait germé sur la paille mouillée ne les attirait plus. Autre danger, le vent notamment les vents du Nord et de l'Ouest, redoutables pour ces toitures surtout quand elles commençaient à faiblir. André Daudé se souvient que quand il faisait un grand vent en hiver et que les toits commençaient à « partir », les anciens arrosaient la paille ça gelait et ça l'empêchait d'être emportée par le vent. Et un toit abîmé était difficile à réparer ponctuellement. Bien souvent on préférait lui prolonger la vie en doublant de façon assez large la partie affaiblie par une couche plus fine en sur-imposition, en attendant de refaire complètement le toit. Ceci était d'ailleurs exceptionnel car l'usure était différente selon la forme des toits et surtout leur exposition.

#### Renouveau ou témoignage ?

Au début des années 1980, le Parc national des Cévennes décide, dans le cadre de l'écomusée du mont Lozère, de tirer de l'oubli un pan de tradition, en faisant appel à Eugène Molines pour refaire un toit de chaume au moulin de l'Hôpital et un peu plus tard à André Daudé pour en faire de même sur un







bâtiment voisin, la grange Pellequer. Réalisées de façon traditionnelle, ces deux toitures connaissent une longévité tout à fait remarquable. En 1995, faute d'intervenant local et de paille, un artisan de la Haute Loire applique sur la maison dite du berger à Bellecoste une méthode différente en posant la paille sèche par bandes verticales successives allant du fond du toit à la faîtière sur deux mètres de large environ. En 2006 ce toit est repris par Armand Clavun, artisan chaumier Corrèzien.

Au vu de la qualité de son travail, Armand Clavun est retenu en 2008 pour la réalisation, selon la même technique, des toits du moulin de l'Hôpital et de la fontaine de Villeneuve, chantier co financé par la commune du Pont de Montvert (20%), le Parc national des Cévennes (20%) et le Conseil général de la Lozère (60%).

Pour suivre la tradition, les couronnements des murs du moulin sont repris et sa charpente refaite en barres de châtaignier à peine équarries. Armand Clavun fournit la paille, issue du Jura, et mène le chantier des deux petits bâtiments avec sa technique personnelle. En fait, pas de grosse surprise dans le principe de mise en œuvre par rapport aux savoir faire traditionnels.

La paille est toujours conditionnée en petits paquets posés très serrés sur la charpente, organisée en sizes successives décalées du bas vers le haut, et attachée serrée au moyen de

lattes de bois et de liens de fil de fer. Mais derrière cette façade « classique » se cachent quelques détails d'importance.

- Le seigle utilisé est en fait cultivé seulement pour sa paille à destination de chaume, ce qui signifie que l'on fauche la plante avant même le développement de ses graines.

Alors, fini la récolte délicate, le battage au fléau (d'un autre temps), l'assaut des rats glaneurs de graines... Une simple faucheuse suffit à récolter cette plante encore verte puisque sa maturité n'est pas atteinte. Elle sèche ensuite et peut être utilisée en couverture. Vous comprendrez peut être mieux ainsi le léger reflet verdâtre qu'elle a fait au début.

- La paille est posée sèche et les sizes sont peu écartées, ce qui accroît de façon sensible l'épaisseur finale de la couverture et se justifie par la finition peignée recherchée. En effet, le profil du toit dessine un dégradé parfait obtenu en tapotant avec dextérité le fond des pailles à l'aide d'un outil semblable à une taloche de maçon qui les fait glisser gentiment jusqu'à obtenir cet effet très régulier. Sur une telle surface, la prise au vent est certainement très limitée et l'écoulement de l'eau de pluie ou de la neige vers le bas du toit bien facilité.

- Le maintien de la paille sur la charpente est assuré par des liens que le chaumier peut réaliser seul grâce à un outil muni d'une sorte d'ardillon, outil comparable à celui utilisé dans la fabrication des tapis et qui permet

de ramener le fil en un seul geste afin de le nouer.

- Quant aux faîtières, pas de grosse différence ; par contre on ne peut que souligner la belle note personnelle sur les finitions, notamment les moraines de paille, emboîtées, sur la face ouverte du bâtiment de la fontaine de Villeneuve.

Bravo à Armand Clavun et longue vie aux chapeaux de paille ...

Odile RIVAL





# Arrêt sur une image du canton :

## Rencontre avec l'entreprise « Bois 2 Mains »

est attirée par la forêt et la nature; en grandissant elle découvre le bois et la maison écologique... Ainsi que le plaisir d'être dehors et de voir ce que l'on construit. La pratique de la charpente la comble donc. Un passage au réseau REPAS (Réseau d'Échanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires) l'initie à la philosophie du travail collectif et la conduit assez naturellement à rejoindre la SCIC Bois 2 Mains : rencontre d'une pratique de la charpente et d'une structure professionnelle plus collective.

**Camille** : « J'apprends sur le tas avec les personnes compétentes »  
Il pratique la charpente depuis son entrée à Bois 2 Mains, qu'il avoue être un peu du hasard. Il fait il y a 4 ans un stage à Bois 2 Mains et découvre la réalité d'une entreprise « coopérative et solidaire ». « Elle fait écho en moi », dit-il, et cela le pousse à faire un choix de vie en Cévennes. Il travaille à la réorganisation de l'entreprise : ne pas grossir trop vite, fixer les salaires, stabiliser l'activité, construire les structures matérielles (un atelier de traçage est en projet).

Camille serait-il le « jeune ancien » de l'entreprise ?

Le débat : pourquoi Bois 2 Mains a-t-il choisi d'être une SCIC ? Avantages, inconvénients.

**Hélène** : C'est pour nous un choix! Cela permet de pratiquer un autre mode de fonctionnement qu'une entreprise classique. Ce n'est pas le travail qui change, c'est le mode d'organisation. Les décisions sont prises collectivement : les embauches, le choix des chantiers, les activités que l'on souhaite faire ou pas, les rapports aux clients, la résolution des problèmes techniques, etc...

**Camille** : C'est, du coup, beaucoup plus compliqué et exigeant qu'un système classique ! La difficulté est de gérer en même temps les choix techniques quotidiens et l'engagement militant qu'il y a à être coopérateur. Il faut trouver un équilibre.

**Roland** : Si, sur un choix technique précis, il n'y a pas d'unanimité, qui décide ?

**Camille** : La parole de chacun est importante, mais pour l'efficacité et la fiabilité du travail, c'est important de s'en remettre à la personne la plus compétente.

**Roland** : Est-ce que ce choix d'être en SCIC a une influence sur les clients ?

**Camille** : Le fait d'être en économie solidaire peut jouer pour un tiers des clients. Par contre, certains de ceux-ci peuvent être gênés de ne pas avoir un référent unique. On a vécu cette difficulté.

**Roland** : Si un ouvrier plus ancien et plus compétent vient travailler avec vous peut-il être payé plus ?

**Camille** : Oui, sur une période courte. S'il devient associé et co-entrepreneur, ça sera un salaire égal aux autres.

**Roland** : J'ai constaté que beaucoup de jeunes viennent travailler à Bois 2 Mains, mais ne restent pas. Comment expliquer cela ?







obligation de résultat, gérer le quotidien et son lot de problèmes et d'imprévus. Les particularismes, liés à la SCIC, apportent un piquant et jouent un rôle attractif ; et en même temps, ils sont visiblement difficiles à gérer au quotidien.

J'apprécie leur capacité à gérer un éventuel problème technique, en reconnaissant leurs lacunes et en consultant des gens qualifiés. Cette attitude est assez rare dans le monde professionnel du bâtiment pour être soulignée. C'est une partie du secret de la fiabilité. L'enthousiasme de leur jeunesse et leur sérieux devrait faire le reste.

Que les vents qui soufflent à travers les crêtes de l'Espinas leur amènent beaucoup de travail et une longue vie !

■  
**Roland MOUSQUÈS**

*Contact pour en savoir plus :*

**Bois 2 Mains**  
– L'Espinas –  
48160 Saint Andéol de Clerguemort

Tél : 04-66-45-44-92  
<http://www.bois2mains.fr>



Une maison de production à Pont de Montvert: VB FILMS, spécialisée dans la biodiversité, particulièrement les invertébrés, dont les abeilles ; présente *Toto le Némato*, un ver nématomorphe, parasite du grillon qui adore qu'on s'intéresse à lui.

# TOTO

## Le Némato

C'est un grand plaisir et très important pour VB FILMS de présenter ici, à la salle polyvalente du Pont de Montvert, *TOTO LE NEMATO*, grâce au soutien de l'association PASSE MONTAGNE. Car *TOTO*, ce film qui a déjà pas mal circulé autour du monde et remporté le prix Buffon en compétition internationale, a été conçu et fabriqué à Pont de Montvert, dans le cadre de la structure de production VB FILMS implanté dans le village.

*Toto* est un phénomène assez original en soi et au delà de l'anecdote, ce qui nous réjouit, c'est que ce film prouve qu'on peut aussi produire et réaliser des films, ici, dans nos montagnes. Ce n'est bien sûr pas un job très confortable, ici, pas plus qu'ailleurs. Par les temps qui courent et par ceux qui ont couru, cela n'a jamais été un job de tout repos, dénué de risque, vous vous en doutez bien. Ce qui est très nouveau, c'est de pouvoir pratiquer ce type d'activité ici, loin des centres urbains, grâce à la miniaturisation des outils nécessaires. Et aussi, c'est presque aussi important, grâce à la possibilité de communiquer par internet des textes, des sons, des images, aussi souvent qu'on le souhaite avec des partenaires installés pas forcément eux aussi dans notre communauté de communes.

Pour VB FILMS, spécialisé dans la biodiversité, particulièrement les invertébrés, dont les abeilles, c'était fondamental de « délocaliser » la partie création de notre équipe de la

ville ( Montpellier ) vers la campagne ( Le Pont de Montvert ), c'est à dire un espace moins cher au mètre carré, à notre point de vue plus propice à l'invention, l'imagination, la concentration, et surtout à une certaine respiration de la conscience. Et aussi un coin où on boit de la meilleure eau, respire du meilleur air, mange mieux, ce qui est important pour imaginer, écrire, et ce genre d'activité. C'est avec une certaine émotion qu'on voit arriver sur les tournages ou la salle de montage des repas confectionnés par Edgar et Corinne de la Truite enchanté, par exemple, ou qu'on boit un verre de clinton. Tout cela contribue éminemment à la vie de l'esprit. Comme d'ailleurs il est écrit. « il prit le livre, le mangea et connut qu'il avait un goût de miel ». Cette référence biblique juste pour dire que les nourritures sont bien plus importantes que ce que l'on croit en général. En tout cas, c'est ce que m'inspire quelques dizaines d'années passées à filmer des biologistes en action de recherche.

Venir travailler ici, c'était globalement pour nous le choix d'être plus au coeur du vivant, de travailler autrement. Comme beaucoup d'entreprises de notre secteur et d'autres aussi, du reste, nous sommes en situation de survie. Notre approche actuelle est très essentiellement orientée vers le développement d'une dynamique de coproduction, d'innovation, avec deux autres sociétés implantées dans d'autres régions, présentant des profils complémentaires. Ce regroupement



d'énergies s'est effectué autour d'un projet initié par VB FILMS, aborder cette fois un aspect très antique de nos montagnes sur lequel nous avons déjà travaillé, les ruches troncs, mais cette fois avec les nouvelles possibilités du cinéma en relief.

Voilà en résumé ce que nous fabriquons. Et au plaisir de vous présenter *Toto*, de vous parler de lui et de notre travail avec les images et les drôles de bestioles.

■  
Yves Elie LAURENT





temps es nevadís, nevós, nevassós. Quand la nèu tomba se pòt dire que neveja, que neva, que traï se la nèu tomba espessa ; per país se ditz tanben que tomba d'eschardas, d'estelas (copeaux). Pauc a pauc los borilhons , los borilhs de nèu s'amolonan ; lo mantèl que cobrís la tèrra se nomena fonccion de la quantitat de nèu :La nevalhada, la nevatada (qualques centimestres de nèu), la nevada ( de 5 a 20cm), un nevàs, un nevièr, un nevairàs quand n'es tombat mai d'un pan ( un pan de 22 a 24 cm). Se pòt tanben parlar d'un pelhàs, d'un clapàs de nèu quand ne tomba coma aquesta passada.

Alara mèfi a l'aura nalta que se leva ; la nèu es palevada, bolegada e s'amolona dins los abrics ont espelissan de conhèras o congieràs : aquel temps s'apela la fornèla, la cira o la cisampa. Alara los copanèus o butanèus o sarranèu se desbatilhan sus las rotas ; Pels

còps, un vent doç, l'aura rossa, fai desaparèisser lo nevièr en qualques jorns , aquò's un vertadièr còp d'uèlh.

E cal pas doblidar los pichonets que se regalan de far d'òmes de nèu, encapelats, encaravatats, embotilhats e d'organisar de pomeladas.

Lo temps passant, esperam lo traucanèu ; d'unes disan la janeta, la vergonhosa, primièra flor que nos anoncia lo printemps (la prima).

### Dichas e provèrbis :

Lo gelibre es la maire de la nèu. Nèu uèch jorns, maire de la tèrra ; uèch jorns de mai mairastra.

Nèu de l'Avent, a de longas dents. Nèu de l'Avent far petar las dents.

Barbasta avant Nadal annonça un bèl nevièr. Nèu d'abril ten coma un cordilh.

Nèu del vèspre trompa vailet e mèstre.



Annada de nèu, annada de ben.(dins los païses de cultura) . Jos l'aiga la fam, jos la nèu lo pan Nèu de febrèr val de fems ; Se febrèr non febreja, dins totes los meses, l'an aureja. Nèu de febrèr es coma l'aiga dins un panier, mas se lo panier es espes durarà tot lo mes.

Quand la nèu arriba amb la fuèlha, tòrna tombar amb la flor.

Quand la nevalhada arriba veiràt lèu ponchejar las banas de las limaças negras e de las cagaraulas grisas.

Quand neva sus la montanha, fa pas caud al país bàs.(provèrbi coquin).

Quand tròna fòra sason, nèu o pluèja sens rason.

La nèu cata la misèria, lo capèl pintra lo monsúr.

■  
Alan PANTEL

## Coquin d'hiver

*On l'avait presque oublié : depuis quelques années, l'hiver s'était dissipé : Un peu de neige par ci, un peu de neige par là et finalement l'hiver passait.*

*« Maintenant il n'y a plus de saisons ! » entendait-on dans les rues des villages ! Mémoire de lièvre :*

*71 : des centaines de naufragés sur l'autoroute A7 ; trois mois d'un véritable hiver à la Brousse. Cette année-là, les broussands si éprouvés (le village fut bloqué deux mois, la route n'était ouverte que jusqu'à Malasogne) qu'ils avaient fait le projet d'aller hiverner ( bêtes et gens) au village du Pont du Tarn à côté de Florac. Cette année-là, la famille Meyrueis quitta la Brousse pour aller s'installer à côté de Salindres.*

*78 : Un mètre de neige dans toute la Cévenne, deux sur les communes à l'entour du Pont de Montvert. Les villages de la montagne bloqués deux à trois semaines sans électricité, sans téléphone. Le plan ORSEC fut mis en place et l'armée réquisitionnée.*

*86 : Une autre chute phénoménale de neige, plutôt sur les hauteurs et puis le vent du nord qui se lève et la tourmente qui aplanit la campagne.*

*Mais cette année le général hiver a frappé à la porte et en a surpris plus d'un le 30 octobre sur l'A75. Et depuis, chaque semaine, il neige : la neige tombe légère, douce, discrète, mais tenace jusqu'à ce dimanche 14 décembre où le ciel lâcha tout ce qu'il pouvait de neige et notre vie d'homme moderne, individualiste, ne fit qu'un tour : une fois de plus la cabane s'effondrait sur le chien. Deux jours durant, la Dame Blanche s'amassa ( 50cm au Pont, 90 à Finiels et la Brousse, 1,20m au Mont-Lozère).*

*A écouter André « Rien d'exceptionnel : des hivers comme celui-là, il en avait connus dans sa vie ». Mais depuis une vingtaine d'années, il est vrai que la neige tombait de moins en moins. Il faut dire aussi qu'avant, la culture de la neige était présente dans le pays ; les habitants des villages avaient tout prévu : le four pour cuire le pain, la cheminée, la lampe à pétrole et même les quelques planches pour fabriquer la caisse au cas où... Les charbonades, les veillées, les moments d'entraide, de partage, d'échange, tout cela faisait que l'hiver finalement passait ; une chose était certaine : Maître soleil, à l'heure dite, ferait son travail.*

*Aujourd'hui tout a changé : chacun a amélioré ses conditions de travail, sa maison, son environnement, mais tout cela a un prix, un prix que nous n'avons pas toujours su maîtriser.*

*D'une part nous aimons la neige par son côté fantastique, pour la beauté des paysages, pour le plaisir de skier, de randonner à raquettes, mais de l'autre nous ne supportons plus les avatars de la météo, la difficulté à circuler, les gênes de la vie quotidienne.*

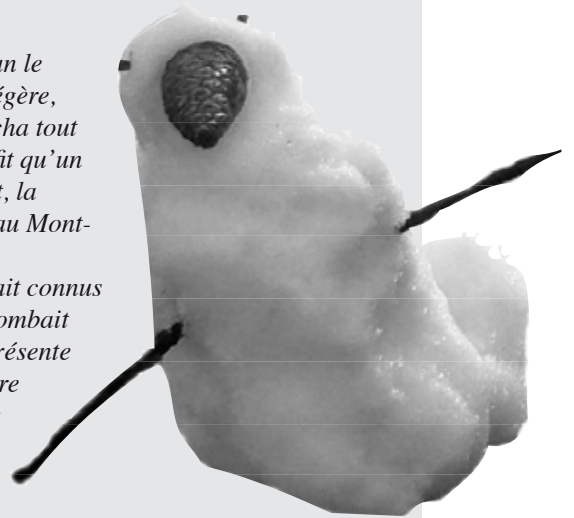
*Et la neige qui continuait à tomber, gorgée d'eau, lourde, une neige qui s'agglutinait autour des fils électriques, des fils téléphoniques, sur les relais, et même les arbres qu'ils soient bouleaux ou chênes pliaient sous le faix.*

*Et ce qui devait arriver, arriva : les lignes électriques cassèrent, les lumières s'éteignirent, les téléphones se turent, les messageries internet devinrent muettes, les chaudières ne voulurent plus démarrer ( même les dernières chaudières installées, celles qui ont le vent en poupe, celles qui dévorent les granulés de bois s'étaient endormies), les congélateurs s'apprêtaient à vomir, les volets électriques restèrent fermés, bloqués ( imaginez 24h sur 24 dans l'obscurité pendant 3 jours), et dans les étables les vaches laitières ne rumaient plus parce que la trapeuse électrique était en grève forcée.*

*Quel bazar ! Par chance, le lit était là pour se raviscoler.*

*Situation inédite, insolite, émotive, tragique parfois, mais surtout (laissé de côté les râleurs invétérés) la renaissance de moments forts en échange, en partage, en aide qui nous ont permis de retrouver les véritables valeurs.*

*Mais dans vingt ans nous aurons sûrement tout oublié et nous râlerons encore une nième fois.*



# ...De la négociation à l'impasse ?

*Le Parc National des Cévennes...*

*Chronique d'une réforme bien mal engagée...*

*(suite des Vent des Bancels N° 79 : page 20 et N° 80 page 19).*

*Le décret est actuellement sous presse. Il sera prochainement présenté aux élus puis à la population locale...*

**N**ous avons laissé nos négociateurs face à face, d'un côté l'association de défense de la population cévenole et les élus locaux, de l'autre les représentants de l'Etat, au premier rang, le ministre de l'environnement. Rappelons que l'enquête publique de l'été dernier était une première étape en vue de la rédaction d'un décret. Que celui-ci doit donner de nouvelles bases juridiques et sociales au PNC au regard de la loi du 14 avril 2006 concernant les 7 premiers parcs nationaux.

Les contacts avec le Ministère ont été relativement fructueux. Le projet de décret en préparation devrait tenir compte de pas mal de remarques relevées dans l'enquête publique et portées par les négociateurs. Mais comme tous les décrets, celui-ci doit être étudié et validé par le Conseil d'Etat. Et lorsqu'on sait que la mission principale sinon unique de cette instance est de vérifier la conformité du décret à la loi, on peut s'inquiéter de voir les amendements apportés par le ministère à la suite des négociations tout ou partie annulés.

Aujourd'hui beaucoup de responsables en conviennent, lorsqu'on a rédigé cette loi on n'a pas assez pris en compte la situation exceptionnelle du parc cévenol, le seul habité de métropole. Une simple phrase dans la rédaction de la loi du genre : « les parcs nationaux habités feront l'objet de mesures particulières » aurait

permis aux négociations actuelles d'aboutir.

À notre connaissance les trois députés du Gard et de la Lozère n'ont pas lu avec assez de soin en 2006 le texte de loi pour en mesurer les conséquences pour notre territoire. Leur esprit critique était sans doute émoussé par leur adhésion au gouvernement qui présentait cette loi. A leur décharge, la production intensive de lois qui ne permet plus une réflexion suffisante.

■  
Maurice JEANNET





## Stage de tai chi chuan de haut niveau à Pont de Montvert avec Jean Michel Chomet

**J**ean Michel Chomet, professeur d'arts martiaux chinois, de niveau international, de retour d'Israël, est venu ce week end à Pont de Montvert, à l'initiative de l'association de Tai Chi Chuan « Les Sources Vives ». Le but de sa visite était de nous faire partager son travail d'unification du corps et de l'esprit à travers le mouvement.

Jean Michel Chomet, au cours de ce stage de deux jours, a permis à la vingtaine de participants issus de toute la Région, de se mettre à l'écoute de leur propre vitalité, de leur propre souffle, et de les activer par des exercices fluides et spiralés. Ce qui génère une souplesse et un état

vivant du corps en mouvement.

L'originalité de la démarche de Jean Michel Chomet, personnage étonnant par sa modestie, est d'inciter à oublier tout ce qu'on a pu apprendre de formel, les enchaînements classiques et multiples du Tai Chi – « d'échapper à ces enchaînements qui vous enchaînent », dit-il en souriant – en faisant le geste des poignets croisés par des menottes imaginaires. Le but étant de s'ancrer dans la sensation d'un souffle vivant. Ce qui favorise le développement du cœur et des émotions, de soi, de l'harmonie avec les autres. L'idée étant de trouver ainsi « son propre Tai Chi », c'est à dire son propre art du mouvement fluide..

La culture scientifique de Jean Michel Chomet, son approche transversale, tous terrains confondus, enrichit sa pédagogie et lui permet de trouver des mots simples, compréhensibles à tous, débutants comme avancés, pour expérimenter une pratique en profondeur et une écoute attentive du corps.

Ce beau stage a pu être mis en place par l'association « Les Sources Vives » grâce au soutien de la municipalité de Pont de Montvert, de Madame la Conseillère Générale Sophie Pantel, et du foyer rural « Passe Montagne ».

C'est avec enthousiasme, autour d'un verre de gnôle bien raide, que les participants à ce stage ont décidé de revenir en Octobre à Pont de Montvert pour un prochain stage avec Jean Michel Chomet.

■  
Annah LANTIERI



Pour plus de renseignements:

contacter l'association  
« Les Sources Vives »

48 220 Le Pont de Montvert

# Les amis de St Frézal de Ventalon

Association loi 1901

Siège: 48240 Mairie de St Frézal-de-Ventalon

**L**e 23 janvier 2009

Aux adhérents de l'association, aux sympathisants, aux participants de la fête, aux lecteurs du VENT DES BANCELS

Bonjour et bonne année,

Le Bureau des «Amis de St Frézal» s'est réuni en Décembre pour faire le bilan de la fête d'été 2008 (12 et 13 juillet), Comme on pouvait le redouter, vu la faible participation (en nombre), vraisemblablement due au mauvais temps et au trop grand nombre de fêtes à la même date dans des communes voisines, le bilan fait apparaître un déficit de 68€. Ce n'est pas catastrophique, mais cela nous a donné à réfléchir sur la pertinence de la formule : pouvons-nous continuer à lutter?

Pour commencer 2009, il va falloir utiliser les réserves, qui représentent l'équivalent d'un an de dépenses, Il n'est donc pas raisonnable d'envisager de faire face aux investissements nécessaires à l'organisation d'une nouvelle fête du même modèle. Certes l'orchestre du samedi 12 au soir, avec le repli à la maison communale (merci Regain, merci Fabienne), créait une ambiance bien sympathique mais la buvette et les repas n'ont pas assez «tourné» pour en éponger la dépense. Le dimanche après-midi était bien agréable aussi, à l'Ayrolle, mais pas assez de monde, pas assez de recettes.

Il faut donc changer la formule, supprimer le plus gros poste de dépenses : le bal du samedi soir, et se contenter d'une seule journée, qui serait en 2009 le Dimanche 9 août avec un repas à midi (tournées de fougasses le samedi 8). Et éventuellement le tournoi de foot le 15 août. En Juillet ne subsistera que le concours de boules le Samedi 25.

L'association continuera à assurer les autres actions. et manifestations comme le repas des personnes âgées, les cadeaux de Noël des écoliers, la somme allouée aux ados.

Les temps sont durs, on essaie de s'adapter. Meilleurs voeux à tous quand même

## Association PELOUS

**L**'association PELOUS a été créée en 1990. Elle a pour objet l'animation locale. Ces deux dernières années, l'association était en sommeil... Afin de lui redonner vie, un nouveau bureau a succédé à l'ancien démissionnaire le 6 septembre 2008.

Il est composé de : président Eric TAMISIER ; secrétaire Pierre Emmanuel DAUTRY, secrétaire adjointe Claudia CASANOVA ; trésorière Josette ROUX.

L'association est domiciliée au Lauzas, 48160 Saint Andéol de Clerguemort 04-66-41-03-88.

Sur proposition de Cécilia LECLERCQ, demeurant sur St Andéol, l'association a accueilli et rémunéré « Les Martos », spectacle visuel clownesque, spectacle suivi d'un goûter fortement apprécié par petits et grands au Temple de St Andéol.

Je tiens ici à remercier les conseils municipaux de St Frézal, St Andéol et l'Association des Parents d'Élèves des Abrits (St Frézal) pour leur aide financière.

Vous pouvez adhérer pour la somme de 10 € à PELOUS et devenir ainsi membre actif.

Nous diffusons nos informations sur les panneaux municipaux des communes recevant le Vent des Banceles en plus de Vialas et le Collet de Dèze.

Les membres de PELOUS sont ouverts à toutes suggestions.

Eric TAMISIER



## CHRISTOPHE BLANGERO :

### l'atelier d'écriture - une improbable aventure !

*la couleur : rouge - noir - blanc - jaune.*

*les différentes écritures se brodent de lumières chacune à leur façon. La proposition de Christophe Blangero était : « Se livrer à une méditation poétique en forme de variation sur une couleur de son choix en l'approchant tour à tour sous un angle plutôt abstrait ou sous un angle plus concret, charnel même, la couleur, les objets, les sensations nées de*

*cette couleur ».*

*« Cet atelier s'est engagé il y a tout juste un an telle une improbable aventure et, au fil des mois c'est comme un enfant que chacun élève, comme une plante commune dont chacun serait le jardinier.*

*Ma joie c'est ça, c'est aider à ce que de telles choses puissent naître, croître et germer. C'est contribuer à ce que chacun aie sa part de paroles et de mots. C'est aussi faire que ces mots-là et ces paroles-là puissent être audibles pour tous. Car s'il n'y avait pas de mots, il n'y aurait pas de noms, il n'y aurait pas d'habitants. Et s'il n'y avait pas d'habitants, il n'y aurait pas d'histoire. Donc plus de passé vivant donc plus de mémoire et sans ce partage de mots nous perdrons le peu d'identité que nous sommes parvenus à fonder dans la communauté. Chaque mois se sont rires, émotions, chacune par la simple puissance de son imagination, sans aspirer à quelque panthéon littéraire, poursuit une œuvre encore embryonnaire qui n'a pas fini de germer et qui présage déjà des possibles très inédits.*

*Nos rencontres mensuelles sont comme autant de voix qui se mêlent pour nous faire entrer en lecture les yeux fermés, parce que « la lecture est une amitié » disait Proust. Une amitié qui peut se déchiffrer à haute voix, entre les lignes, comme un chuchotement dans le noir. Affaire d'altruisme, partage de parole, notre seule certitude c'est le pacte amical que nous scellons chaque mois avant de nous attabler. »*

Christophe BLANGERO

#### Le blanc

Au début – le blanc coule dans ses veines  
 voie lactée  
 translocation du sein bleuté au corps laiteux du bébé  
 visage d'abondance  
 peau de fruit mûr  
 outre de lait  
 plein – le blanc déborde moelleux  
 coule en filets aux coins de sa bouche ronde  
 poisson suceur  
 étourdi de plénitude  
 yeux à peine voilés  
 il savoure  
 jouissance animale  
 laisse le blanc l'envahir  
 couler en douceur – lèvres remplies  
 commissures pas encore dessinées vraiment.  
 connaître le secret de cette jouissance  
 au creux de soi  
 gorge serrée  
 matin du monde  
 naître – être



blanc neige scintillant – blanc espace –  
 à folle vitesse sur les pistes  
 la glace au bord des cils  
 foncer – débouler - pivoter autour du bâton planté  
 danse aérienne dans le blanc ivre de vent  
 ciel violet intense  
 foncer sur les écailles brûlantes des couloirs de neige  
 tomber enfin dans un grand creux – édreton glacé –  
 et – nuit magique –  
 marcher sur l'étang dont les bulles emprisonnées  
 font une musique cristal  
 euphorie sensuelle  
 nuits amoureuses sur le blanc irridessant  
 être – crier

## Rouge !

Tu m'as habillée, tes cerises écarlates sur fond jaune, col claudine et manches ballon.  
Tu m'as petit chaperonisée rouge, de pied en cap, bonnets, écharpe, jupe et col-lant. Sandales blanches.  
Carmencita de l'enfance sur fond de Bizet.  
Tout ce rouge sur ma matité, moi pourtant si timide, et ce Rouge qui me venait aux joues.  
Rouge les tentures familiales  
Rouge les explosions colériques  
Rouge l'arène familiale rouge de ses écorchures  
Rouge ce sang de vie et de mort, terrible et grandiose  
Les pivoines de l'enfance, une pointe de bleu fondue, en son rouge, carmin appa-rié exactement au vert qui convient  
Rouge, tous tes rouges s'engouffrent dans mes yeux jusqu'à non satiété  
Ils me remplissent, carthame, cramoisi, carmin, vermillon je vous consomme, je vous déguste, je vous dissous en moi  
Vous m'habitez.  
Les capes des torrédadors et leurs articulations, vagues rouges qui aspirent le taureau et me noient. Résinet emperlé de soleil. Stupéfiante sensualité, les sens retournés en accroche-cœurs.  
Rouge, avec ce rouge là, tu m'as mis la tripe en flamenco  
Et toi, Manet, tes coquelicots je les ai dans la peau, absorbés tout entier, tatoués dans mon cœur. Et pourtant quoi ?  
de la pâte sur une toile mais tant de prome-nades j'ai fait entre tes touches de couleur.  
Tes pinceaux m'ont frôlée  
Je les sens encore. Et ce rouge précis, coque-licots en pagaille, ce rouge léger mais vio-lent de lumière, ce rouge à l'odeur chaude de l'été, au goût des grains de blé machouillés, tout cela vécu dans ton pré et toute ébourif-fée d'une telle balade...  
Ah ! Rouge tu m'emmènes. Tes épices, piments, et paprika réduits en poussière et montés en tétons entre curry et cumin tout droit issus de la terre, poussières aux goûts de tous les ailleurs-bouche en feu-  
Rouge. Tu m'embuscades dans ta grenade grain à grain un cœur blanc dans ton sang translucide. L'acidité de ton jus en une multitude d'explosions.  
Rouge, je suis marquée au rouge de mon nom  
-Pavot-  
Alors je t'explore, je gomme tes contours, je rentre en toi, dans ta couleur pure.  
Je te parcellise, rouge et pistil et tu deviens anémone de mer  
Tes pétales maintenant, uniquement. Quelques plis légers, imperceptibles, rouge de la translucidité placentaire. Me revoilà aux origines, le chemin à l'envers.  
C'est bien.





## Le jaune

Cinq lettres mais pas n'importe lesquelles cinq lettres qui me ravissent, qui m'éclairent, qui me nourrissent et me réchauffent depuis toujours.

J comme jaune citron

A de Ambre

U de Une de miel

N de Nankin

E d'Eblouissant

Jaune Citron

Le seul fait de le nommer, les papilles salivent, une délicieuse grimace s'esquisse, rictus de plaisir.

Jaune paille

La vraie, la dorée parfumée un jour d'été dans la poussière paille qui égratigne les peaux suantes qui avive le désir.

Jaune genêt

Celui qui tranche sur le ciel limpide en lâchant son odeur acre

Celui qui illumine et transforme les versants en paradis

Jaune champagne

Des bulles légères qui se libèrent, éclatent enivrantes et si parfumées.

Jaune d'or comme dans les tableaux de Klimt qu'il serait bon de se lover dans cet immense lit arabesques d'escargots dorés envie de te caresser, couleur apaisante qui incite à la paresse

Et surtout ne citez pas les jaunâtres, les jaunasses, les blondasses, les filasses, faussaires de couleurs, traïtes parjures injures à mes yeux

Le jaune me nourrit beurre frais avec ses perles d'eau, œuf au plat jaune intense se heurtant au blanc pur, jaune des blés ondulant sous la brise, jaune maïs, jaune moutarde qui monte au nez, jaunes frites bien grasses, jaune miel qui apaise ma gorge jaune vanille et les souvenirs d'enfance surgissent desserts de ma grand-mère son riz au lait plein de tendresse retenue, jaune pastis où glaçons et rires tintent ensemble.



■  
Sylvie

●●●

## ●●● Le noir

Le noir, cette énergie à l'état latent dans la terre, rendue visible

Noir contenu en toutes choses

Noir: profondeur et espace de la nature qui s'écoulent par la terre la pierre l'arbre.  
(Andy Goldsworthy)

Chevelure noire abondante  
Caresse sombre de cette forêt où je m'enfouis  
Ce noir tant aimé  
Trop éphémère. Regretté.

Le noir frisé de tes poils à poil

Pullover noir carnet de voyage en odeurs  
Aventures amours angoisses  
Tricotées en noir vagabond  
sur le goudron  
Odeurs amoureuses  
En mailles fugueuses  
Pull noir carnet d'odeurs de ton voyage

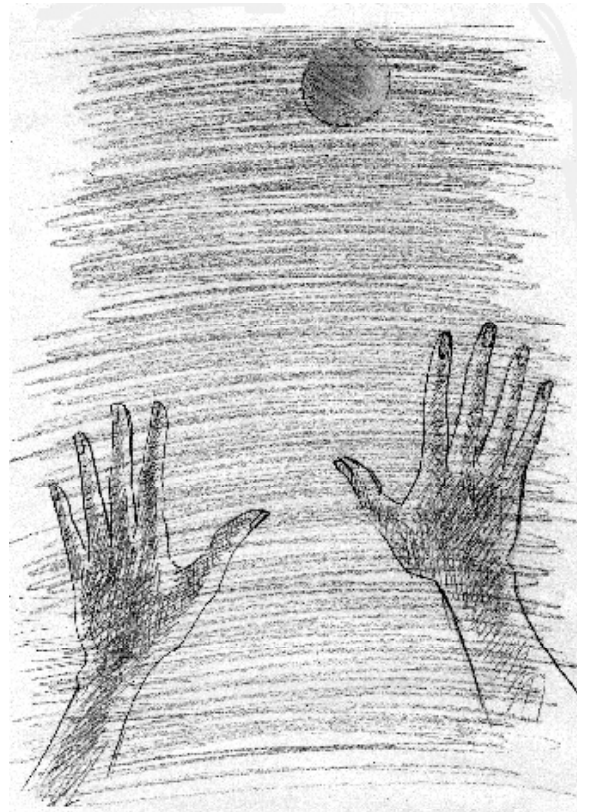
L'encre noire de nos lettres d'amours adultères  
Le sang noir de ta chair déchirée  
Le trou noir de ton coma  
Noir dans le noir, ombre au coeur d'une ombre  
Rêve de singe Rêve de noir évadé

L'humble humus noir de notre terre  
Noir plastique des feuilles en décomposition  
Eruption noire du Tarn en fusion allumé par l'orage  
Noir absence de couleurs

Noir prison isoloir mitard  
Phobie du noir du non-voyant  
Punition expiatoire  
Marée noire de mes peurs nocturnes  
Hurlement dans ces nuits trop noires  
Ce noir où je me noie  
Terreur obsédante qu'il reste mon seul horizon !

Peau noire maudite  
Peau noire esclave  
Occident blanc tâche d'ordures sur le monde. Peste noire.  
Marécage noir de la haine qui me mange  
Sommeil noir de l'angoisse larvée qui me tyrannise

Nuit.  
Un rêve en rond un soir de lune.  
Noire



## Fraissinet Conseil municipal du 20 novembre 2008

Secrétaire de séance :  
Yves COMMANDRE

Tout le conseil est présent.  
Le maire Jean-Pierre ALLIER  
ouvre la séance en présentant  
Michel NOUIS, porteur d'un  
projet sur une parcelle du Pré  
du Moulin :

- Michel NOUIS présente les  
différents projets qu'il a déjà mis  
en place dans le Gard.

- Projet du Pré du Moulin « pôle  
médical et logements »

- Résumé des différentes rencontres  
avec la municipalité du Pont  
de Montvert avec Jean-Pierre  
ALLIER et Michel NOUIS qui  
s'avèrent négatives.

Ce qui pousse les élus de  
Fraissinet à poursuivre le projet  
seuls.

Ils désignent un bureau chargé de  
rechercher les différents acteurs  
(kiné, dentiste, coiffeur, ...) qui  
pourraient être intéressés par  
le projet.

Composition du bureau : J.P  
ALLIER, G. ROURE, D.  
MOLINES,  
Y. COMMANDRE.

### Travaux en cours

- **Traversée de Fraissinet**  
(résumé de la réunion d'informa-  
tion du 08 novembre 2008)

- **Station d'épuration du  
Pont de Montvert**

- **Runes** : fin des travaux de la  
fontaine. Félicitations à l'entre-  
prise de Christophe PANTEL.

- **Relances à l'entreprise  
LOUREIRO** pour le four et le  
moulin de Runes.

- **Racoules** : remise en place

de l'éclairage public, suite aux  
travaux d'enfouissement au fond  
du village. Goudronnage d'une  
partie de Racoules, prévu le 24  
novembre 2008.

- **Pré du moulin** : présentation  
de la fin du projet de l'éclairage  
public.

- **Chemin des Clauses** à  
voir avec l'entreprise Francis  
ROUVIERE.

- **Règlement et prix de  
l'eau**

- Délibération sur le début de la  
facturation de l'eau suite à un  
permis de construire : à partir  
du moment où la maison est hors  
d'eau et au plus tard un an après  
le début des travaux.

- **Assainissement** : forfait  
minimum obligatoire pour le  
Viala, Plaisance et le Pré du  
Moulin. Le tout aligné sur le  
prix d'assainissement du Pont  
de Montvert.

- Prix de l'eau 2008 : de 1 à 50  
m<sup>3</sup> : 1.10 € par m<sup>3</sup>, de 50 à 250  
m<sup>3</sup> : 0.55 € par m<sup>3</sup>, au delà de  
250 : 0.09 € par m<sup>3</sup>.

- Forfait accès au réseau (ex  
location du compteur d'eau) :  
34.55 €

- Facturation en fonction de l'in-  
dix de l'agence de l'eau (08/07)  
en 2009

- **Consultation des banques  
pour l'emprunt A.E.P**

(ligne de crédit actuelle de  
265000 €): proposition des  
banques sur 20 ans pour  
200000€: Caisse d'Epargne :  
6.07%, soit 4334€ trimestriel,  
Crédit Agricole : 5.28%, soit  
4000 € trimestriel, Caisse des  
dépôts : 4.87 %, soit 3800 €  
trimestriel . Le conseil donne  
pouvoir au maire de lancer  
le crédit au moment idéal en  
fonction des taux d'intérêts et  
avec la banque la moins chère.

- **Transport scolaire et  
ramassage des enfants**

- Année 2007-2008 : 1200 euros

versés au Conseil Général

- Lecture de la lettre du Conseil  
Général informant du coût du  
ramassage

- Le conseil désapprouve le fait  
de payer un transport pour des  
enfants qui ne l'utilisent pas.

- **Amendes de police**

- Dossier retenu, soit 47% du  
T.T.C pour des élargissements  
sur la route du Viala.

- **Ecole départementale de  
la musique**

- Le Conseil décide de ne pas  
adhérer à l'association, ce qui  
aurait permis un abonnement  
moins cher pour les intéressés  
de la commune.

- En revanche, le Conseil rem-  
boursera aux familles le surcoût  
de l'abonnement, à condition  
qu'elles en fassent la demande.

- **Réunion de la zone arti-  
sanale** (résumé de la réunion  
du 08 novembre 2008)

- Jeremy FIGEAT garde son ter-  
rain, ne pouvant pas construire  
immédiatement, mettra son ter-  
rain à disposition si la demande  
se fait ressentir.

- Christian ROUMEJON aban-  
donne son projet.

- Achille TROMBINI, demande  
de permis en cours.

- PLOUVIER, projet en cours.

- Echange de Florent BASTIEN  
avec Pierre BREGUIBOUL

- Christophe GUILLON  
demande d'accès à un terrain  
(sursis à statuer).

Discussion sur les services de  
l'état

- **Pétition au sujet de la  
privatisation de la poste**

et délibération contre la régi-  
onalisation et le regroupement  
des services.

- **Evolution du garage de la  
CUMA**

- Les aléas sont levés. Le  
Permis va être commandé à un  
architecte.

### Questions diverses

- **Réunion pour l'évolution du  
haut débit**, en pays Cévennes,  
désigné J.M THOYER.

- **Demande à la Préfecture  
de classer la commune en  
zone sinistrée suite aux  
inondations** de l'automne  
2008.

- **D.MOLINES organise  
avec les membres du  
C.C.A.S les cadeaux pour  
les personnes âgées.**

- **Echange de parcelles**  
entre la commune et la famille  
COSTES (MAZOYER), à  
Finialettes. Accord partiel

- **Ménage des bureaux de  
la mairie de Fraissinet**  
abandonné par Viviane  
CRIBAILLET.

## Fraissinet Conseil municipal du 14 février 2009

(14h30 - 17h15)

Présents : les conseillers  
élus+ Mathieu Boutet,  
Christian Plagnes

Excusés : Eugène Durand,  
Christelle Galzin Flocher .

Secrétaire de séance : Marie  
LION



du réseau, c'est la commune qui doit payer. Possibilité pour la commune de mettre en place une Taxe Locale d'Équipement (de 1 à 5 % du coût de la maison payée sur la base du permis de construire en fonction de la SHON) Problème soulevé par T. Mazoyer : pas d'entretien du réseau EDF et surtout Telecom qui se détériore. Info : mise en souterrain de la ligne Florac – Le Pont de Montvert

Parcelles à lotir : demande de Jérôme Dubost (au Viala) 3 lots concernés mais vente sans viabiliser au départ les terrains. La commune a proposé de recevoir une cession gratuite de 10% pour élargir la voie

**Ecole** La commune vient de payer sa part pour 2009 pour l'investissement sur le groupe scolaire : 7 000 euros pour 11 enfants de Fraissinet (Le Pont : 25 000 euros, St Maurice un peu moins de 7 000 euros).

Elargissement de la route du Viala: demande de devis à faire.

Inondations du 28/11/2008 La commune a obtenu le classement comme zone sinistrée.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 4 mars.

Discussion avec Benjamin CHAPELLE sur l'entretien et le déneigement du chemin du Serre. La position du conseil est de dire que tant que le chemin n'est pas communal, pas de déneigement, ni d'entretien.

### **Approbation du compte rendu:**

Le compte rendu du conseil du 14 février est adopté.

Une précision est donnée concernant l'élargissement de la route de Viala, après rencontre avec Jérôme, sa mère et Bernard Comandré, les travaux sont prévus pour une somme de 3000€ payée en partie par les «amendes de police».

Informations sur le conseil communautaire du 25 février :

Concernant la compétence économique de la communauté de communes, il faut clarifier les relations avec les communes qui prennent quelque fois des décisions qui ne sont pas de leur ressort.

Une société coopérative « Bois 2 mains » sous forme de SCIC à l'Espinassas est gérée par des bénévoles, des actionnaires et quelques salariés. Son objectif est de remettre en état un bâtiment et de gérer une déchiqueteuse à bois achetée par le Pays des Cévennes.

La communauté de communes devient actionnaire de la SCIC.

Transformation de la maison de Marie en pépinière d'entreprise (antenne de Polen à Mende) : Un budget de 285000€ HT a été proposé avec participation du Conseil Général à hauteur de 150000€ + DDR, la communauté de communes est d'accord pour prendre en charge la différence soit 20 %.

### **Maison médicale au pré du moulin :**

La communauté de communes va écrire à la mutualité française pour la recherche de différents praticiens médicaux (dentiste), un taxi ambulancier et une Kiné

sont déjà partants.

Observatoire astronomique : Le groupe de travail s'est réuni. Il faut contacter le Parc National des Cévennes pour une implantation au cœur du parc (Croix de Berthel, colonie de Finiels?). Il est prévu des journées de découverte pour les enfants, les adultes et les touristes et des visites de centres existants

**Maison Odier :** Les travaux des 2 premiers niveaux sont terminés, l'office de tourisme s'y installera dans les jours qui viennent. L'appartement sera livré d'ici mi 2009.

### **AG de l'office de tourisme:**

D'une façon générale, même si il y a quelques réserves sur certains points, le fonctionnement de l'office est très satisfaisant: un guide unique très bien présenté, une augmentation substantielle du nombre d'adhérents. Pour 2009 la subvention de la communauté de communes sera inchangée. Une nouvelle équipe a été désignée avec Philippe Galzin comme président et Josiane Dulac comme trésorière.

**Crèche :** les budgets ont été votés, une difficulté due au retard de paiement de la CAF obligera les communes à effectuer des avances financières et à compenser peut être les premiers mois de fonctionnement.

Accès handicapés à la mairie : 2 solutions sont possibles, soit de réaliser des travaux sur la mairie actuelle ce qui imposera un coût net à la commune, soit de construire un bâtiment avec parking à la croix de Runes pouvant servir de mairie et de salle polyvalente et transformer l'actuelle mairie en logement ce qui ne coûterait quasiment rien à la commune. Une discussion s'est installée entre les nostalgiques de la mairie au centre du village et les partisans du moindre coût:

À suivre...

### **Site Internet :**

Il est décidé de faire un groupe de travail sur le sujet avec Marie, Jean Pierre, Nils. Jean-Marie est chargé de regrouper les infos.

### **Assainissement :**

Il est suggéré de prévoir un assainissement collectif à la Brousse. Une réunion doit se tenir vendredi 6 mars à 10h en mairie pour le schéma d'assainissement.

### **Budget :**

Une présentation rapide du compte de résultat 2008 est faite aux élus.

### **Travaux divers :**

À Fraissinet, les travaux de la traversée commenceront le 16 mars, la fin étant prévue en juin.

Le programme de goudronnage à la Brousse est chiffré à 74500€ TTC et les travaux pour la CUMA sont chiffrés à 10500€ TTC

Comme ce sont des travaux globaux pour le canton, il est nécessaire de lisser les coûts entre les différentes communes, une réunion à ce propos doit se tenir lundi 9 mars à 17h.

Les travaux de Rûnes avancent, ceux de Racoules vont aussi reprendre.

### **Infos diverses :**

Réunion du conseil d'école du Pont de Montvert lundi 9 mars au soir, Christelle ira.

Travaux sur la départementale 998 avec fermeture entre Miral et le Pont de Montvert pendant les vacances de Pâques, problème de déviation avec les travaux de Fraissinet. Réunion le 13 mars à Florac à 14h, Yves s'y rendra.

Feux de forêt issus d'écobuages, la gendarmerie recherche les propriétaires responsables, attention à bien suivre les règles.

Prochain conseil municipal le Jeudi 19 Mars, à 20h15 pour le CCAS et 21h pour le conseil.

Fraissinet  
Conseil municipal  
du 4 mars 2009

**Problème de voie privée/  
publique :**

## Pont de Montvert Conseil municipal du 14 novembre 2008

*Présents : tous sauf Maryse Brès.*

*Invités : Odile Rival (Lozère Nouvelle), Philippe Pelatan*

*Secrétaire de séance : François Folcher.*

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 octobre à l'unanimité.**

### **2. Révision de la carte communale et établissement d'un Plan Local d'Urbanisme :**

La commune de Pont de Montvert dispose d'une attractivité certaine en raison de son rôle de chef lieu de canton disposant de commerces et services de proximité, de la qualité de son patrimoine architectural et paysager, de son environnement de qualité au cœur du Parc National des Cévennes.

Elle connaît une demande non négligeable de souhait d'installation de nouveaux habitants permanents et de petites activités économiques, touristiques et agricoles.

Il lui est toutefois très difficile de répondre à cette demande en raison de la topographie du territoire communal, de sa situation au sein du Parc National des Cévennes (majeure partie du territoire en zone centrale du Parc), de l'existence de risques naturels (inondations, chute de blocs, feux de forêts), ainsi que d'une pression immobilière importante au cœur du bourg pour l'acquisition de résidences secondaires qui contrecarrent fortement les projets de résidences permanentes.

Par ailleurs, le bourg centre dont le caractère historique et

la qualité architecturale et paysagère sont avérés, requiert la conduite d'une réflexion globale sur l'aménagement de ses espaces publics et le positionnement des équipements publics.

Face à ce contexte, la commune ne dispose aujourd'hui que d'une carte communale sur les territoires hors zone centrale du PNC. Elle ne dispose pas non plus de droit de préemption qui lui permettrait d'agir sur le marché immobilier.

Le conseil municipal souhaite donc engager une réflexion globale sur l'aménagement et le développement de sa commune à cet effet, a décidé d'engager l'élaboration d'un PLU.

En parallèle, une révision de la carte communale sera engagée afin de faire face à des projets immédiats.

### **3. Information Plan de prévention des risques inondations**

Ce PPRI est en cours d'élaboration. Il prend en compte les risques d'inondation, les crues, les chutes de blocs rocheux, les risques d'incendie sur notre commune.

### **4. Association PRACTIS**

Le but de cette association est le recyclage du matériel de spectacle. Une lettre de Monsieur Philibert Lantiéri, membre fondateur et conseiller technique est lue aux membres du Conseil Municipal. Il propose des améliorations pour l'utilisation de la salle polyvalente, de revoir son éclairage, l'achat d'un vidéoprojecteur. Une réunion est prévue pour faire un état des lieux, un inventaire du matériel, pour revoir la gestion de la salle dans son ensemble.

### **5. Vente d'un terrain à la communauté de communes pour la construction de la future gendarmerie.**

Une délibération est prise pour vendre ce terrain 40 € par m<sup>2</sup>.

### **6. Travaux d'entretien du chemin de Stevenson.**

Ces travaux sont commandés à Alain Molines. Ils seront réalisés avant la fin de l'année 2008.

Le Conseil Municipal décide de fournir du matériel, revêtement d'eau, buses, des matériaux (ex: refus de carrière) pour l'entretien des chemins publics aux agriculteurs ou volontaires désireux de les mettre en œuvre bénévolement.

### **7. Travaux de rénovation du gîte**

La Direction des Services Vétérinaires (DSV) demande que la partie préparatoire cuisine soit isolée de la salle, qu'il y ait un vestiaire ainsi qu'un lavabo lave mains pour fournir son agrément. Le dossier de consultation des entreprises pour réaliser ces travaux va être lancé afin d'établir un dossier de subventions. Une réunion est prévue avec le PNC (Jean-Paul PIC, Odile Rival) et la commune pour assurer la protection incendie de ce bâtiment.

### **8. Création de postes de contractuels relatifs au déneigement :**

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de deux postes de contractuels pour participer au déneigement pour la saison 2008-2009. (Monsieur Michel MOLINES et Jean-Pierre BERT).

Une convention est demandée au département pour qu'il réalise le déneigement des antennes : colonie de Finiels – chemin de Jacky Gervais, en même temps que la RD 20.

Une convention est prise avec Daniel Molines et Yves Servière pour le déneigement du village de Finiels pour le premier et le VC Champlong – Montgros pour le deuxième. Une délibération est prise pour fixer le prix de l'heure à 40€.

### **9. Journal communal annuel:**

Le point sera fait au prochain conseil municipal le 19 décembre 2008.

### **10. Agence de pays :**

Il s'agit de la création d'une agence de développement. La position de Conseil Municipal est une promotion communication en matière de compétences économiques ainsi que l'aide aux porteurs de projets.

### **11. Organisation de la saison hivernale pour la station de ski du Mont Lozère**

Suite à la dernière réunion la SELO propose

La pose de panneaux d'information sur l'enneigement de la station

Une action de communication par Radio France Bleu Gard Lozère

Le renforcement du déneigement pour l'accès à la station.

### **12. Taux de remboursement des frais de mission des agents en déplacement**

Tarif déterminé pour les nuitées, frais de mission, kilomètres parcourus sera appliqué

### **13. Certificat d'urbanisme:** Demande de certificat d'urbanisme (CU) sur le terrain de Fontachaldette.

### **14. Village de Grizac :**

Demande des habitants de Grizac pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

### **15. Questions diverses**

#### **• Local office de tourisme:**

Monsieur Pelatan Philippe présente son projet de commerce «restauration rapide et boissons» et demande la location de ce local.

#### **• Centre de loisirs :**

Le projet de création d'un centre de loisirs porté par la communauté de communes est lancé.

• **Arbre de Noël 2008** : ouvert à toute la population. Il est prévu le samedi 6 décembre à 14 h 30 à la salle polyvalente.

• **Transport scolaire** : Le Conseil Général demande aux communes une participation de 172 € par élève pour le transport scolaire.

• **Produits des amendes de police** : Il est de 1994,00 € pour notre commune au titre de l'année 2008.

• **Meule du Mazel** : Le Conseil Municipal demande à Monsieur Albrecht la restitution de la meule en l'état et lieux, sous peine de poursuites.

• **Village de vacances** : La requête de Monsieur Girardet est évoquée, une réponse précise lui sera adressée.

• **Restaurants du cœur** : réunion à Mende le 29 novembre 2008.

• **Journées départementales de l'énergie à Mende**: prévues les 20/21 novembre 2008 à Mende.

• **Associations les Amis du livre** : L'association signale l'arrêt de l'abonnement téléphonique.

• **Ecole départementale de musique** : Une convention est prise pour la mise à disposition de la salle à l'association « Clède des chants »

• **Marché de Noël** : Prévu le 14 décembre 2008.

Prochaine séance du Conseil Municipal : 19 décembre 2008.

## Pont de Montvert Conseil municipal du 16 janvier 2009

*Présents tous sauf Maryse Brès, malade, et Alain Jaffard, hospitalisé.*

*Invités Madame Rival, Lozère Nouvelle, Madame Pantel, Midi Libre, M Philippe Pelatan  
Des membres et la présidente de l'Amac, Association des Métiers d'Arts et le président de Passe Montagne .*

**Association des métiers d'arts** Madame la présidente de l'Amac, Association des métiers d'Arts, expose le projet d'animation de tout le village dans ses rues, ruelles et recoins, durant trois journées autour de 14 Juillet sur le thème des métiers d'Arts, du Vendredi après midi au Lundi. L'idée est de faire découvrir le travail des métiers d'arts et d'aider les artisans à vendre leurs productions, comme cela se pratique dans certaines villes d'Italie. Ce festival permettrait de drainer des visiteurs sur l'ensemble de la région, via une importante opération de communication prévue à cet effet. La présidente sollicite la participation de la commune et de l'association Passe Montagne. Cette manifestation consistant à exposer le travail d'artisans d'art dans tout le village,

**Association passe montagne** L'événement pourrait se combiner avec la fête « derrière l'église » organisée chaque année à cette date par Passe Montagne. Monsieur le président de Passe Montagne expose que jusqu'ici cette manifestation derrière l'église est gratuite (depuis 4 ans). Cette année, elle pourrait consister en spectacle de cirque l'après-midi, concert festif le soir

et concert classique (à l'église). La combinaison des deux événements pourrait apporter une certaine dynamique.

### Décision

Le conseil municipal approuve ce projet d'animation du village autour des métiers d'arts et décide de mettre les services des employés communaux à disposition pour préparer cet événement sur le plan local. La municipalité s'engage également à sensibiliser la population pour permettre la réussite de cet événement, à adresser des courriers pour recenser les lieux privés pouvant être mis à disposition de l'association pour le temps de la manifestation les locaux et espaces non utilisés (garages, abris, terrasses) dans les diverses rues afin que les artisans puissent y installer leur atelier de démonstration. Les bénévoles seront les bienvenus pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

**Semaine du goût** Est prévue pour l'automne également une semaine du goût à Pont de Montvert, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Lozère.

Le 27 Mai, la fédération des foyers ruraux organise en Lozère une journée avec les enfants, cette année elle se déroulera à Pont de Montvert sur le thème des métiers d'art.

**Approbation des comptes rendus du 14 novembre 2008 et du 19 décembre 2008.**

Les CR seront désormais disponibles à l'accueil de la mairie pour consultation dans un recueil annuel.

Examen du premier jet de l'étude sur trois mois commandée à Anne Hugon pour la somme de 3000€, afin d'exposer les perspectives possibles d'implantation d'un Centre Médico

Social, sur la commune de Pont de Montvert, afin de permettre le développement d'activités économiques dans le domaine médico social. Diverses options dont une Maison de Solène autour du thème des troubles alimentaires chez les enfants, mais le projet demande une médicalisation importante. Un Centre de réadaptation diététique nécessitant une prise en charge plutôt de type hôpital de jour. Ou un Centre aéré diététique qui pourrait proposer des séjours courts pour les enfants avec fréquentation de l'école. Ou une maison pour enfants à caractère social et placés sous contrôle médical. Ou un Accueil de personnes âgées Studios d'accueil de personnes âgées. 2 options pourraient être réalisables dans le cadre de la commune, soit le Foyer maison enfants placés suivis milieu médical. Soit le Foyer accueil personnes âgées. Les deux ne nécessitant pas de mise en oeuvre trop lourde.

Autre piste retenue, à étudier, l'accueil de familles étrangères en séjour sur la durée d'une année scolaire, séjour linguistique et culturel approfondi s'adressant à des professions pouvant travailler à distance. L'intérêt étant d'utiliser les possibilités d'hébergement peu utilisées à cette saison, qui pourraient à peu de frais être adaptées pour accueillir durant toute l'année, ce qui créerait une activité économique accompagnée d'un dialogue interculturel.

Sont évoquées les nouvelles modalités de raccordement au réseau électrique, Depuis le 1 Janvier 2009, une nouvelle loi précise que lors de toute nouvelle demande de raccordement au réseau électrique pour un nouvel édifice faisant l'objet d'un permis de construire, c'est la commune qui assurera les frais de raccordement au réseau, à l'exception des bâtiments agricoles et professionnels ou des

# Tempête de délibérations ●●●●●●●●●●●●●●●●

demandes de raccordements de bâtiments déjà existants.

La commune devant prendre en charge peut refuser alors le permis de construire, au vu de frais de raccordement trop important, en fonction du dispositif juridique L 111-4

Des dispositifs sont prévus pour financer cette nouvelle charge du budget communal, instauration d'une « TLE » Taxe Locale d'Equiperment ou d'une « PVR », Participation pour Voirie et Réseau, ce qui dans notre commune ne rapportera pas grand chose, compte tenu de la dépense à venir.

Nous attendrons la finalisation du Plan Local d'Urbanisme ( PLU ) avant de mettre en place ces nouveaux dispositifs constituant une surcharge, le PLU devant aider à dégager les meilleures solutions possibles pour les supporter.

Cette évolution risque d'obliger à concentrer l'habitat, toute nouvelle demande de permis devra à l'avenir intégrer ces données.

**Tableau des voiries communales.** ( domaine public de la commune) Une dotation est calculée en proportion de la longueur des voies communales qui doivent être classées en voie et en rues.

Nous avons procédé au classement de la route de l'Estournal, classée rue, de l'accès à la déchetterie, classé voie, de la rampe de Fonchaldette, classée voie, de la voie du Merlet, classée voie, du chemin de la Barthe, classé rue, de l'accès à la station d'épuration, classé voie.

Au total, environ 5 km supplémentaires)

Délibération est prise de réviser le tableau des voiries et de classer les portions concernées, soit l'ensemble des segments, à l'exception du chemin de la Cépède.

## Résultat du recensement

En 2008 il y avait 289 habitants

permanents.

En 2009, il y a 285 habitants et 15 comptés à part, soit un total de 300 habitants.

## Validation des projets d'investissement

travaux mairie à terminer

- chauffage énergie bois pour la mairie

- wc parking temple

- aménagement office du tourisme

- achat d'un tractopelle en remplacement de l'ancien

- fin de la station d'épuration

- petits travaux au camping

- voirie 2009

- trois opérations petit patrimoine; Finiels, l'Hopital, l'Hermet

- enfouissement des réseaux à Montgros

- fin des garages communaux-local chasse ( abri pour chambre froide )

- fenêtre de l'appartement de la poste

- mise aux normes du gîte communal

- auberge de Prat Souteyran

- colobarium au cimetière

- aide à la mise en place de solutions d'assainissement à Grizac

- achat d'un videoprojecteur en partenariat avec les associations

- enfouissement des réseaux sur le quai

- bouches d'incendies

- fabrication des encadrements bois pour les containers à ordure».

## Bilan neige à ce jour

location fraise 3600€, 6t de sel, deux semi remorques de pouzzolane, dépense globale d'environ 15 000 € Désormais seules les voies communales seront déneigées, une réponse écrite sera rédigée pour Monsieur Jacky Gervais.

## Rénovation petit patrimoine

pour Finiels, Rachel Cayrac prendra contact avec les employés de HDL

**Colis Noël** un point est fait sur la distribution

**Suite au pluies de l'automne et aux dégâts,** il est prévu de faire classer la commune zone sinistrée afin de bénéficier d'aide pour effectuer les travaux nécessaires de réfection des voies.

**Délibération est prise pour désigner les remplaçants des représentants de la commune** au conseil de la communauté de commune.

Delphine Desnau suppléante d'Alain Jaffard, Albert Douchy, suppléant de Frédéric Folcher, Maurice Plagne est suppléant de Sophie Pantel.

## Entrevue de trois élus dont Sophie Pantel au ministère de l'écologie avec un porte technique des parcs nationaux.

Sur le fond la réforme du règlement du PNC est effective depuis le 24 Décembre, ordre ayant été donné aux parlementaires de Lozère de ne pas le divulguer. Quelques points positifs par rapport au projet initial. Suppression du droit du Parc à décider de la cessibilité ou non des exploitations agricoles, sauf si changement d'activité. Les décisions prises par le Parc devront être justifiées. La liste des lieux à réhabiliter a été revue sur les critères suivants ; chemin carrossable, signes visibles d'habitations, anciens lieux habités. Des chemins d'intérêts privés ne pourront pas être créés, mais en revanche on pourra créer des chemins d'intérêt collectif. Relativement à la présence déjà signalée du loup en Lozère, pour l'instant, il n'existe pas de demande de l'Europe de prise de mesures de protection. L'évolution prévue du conseil d'administration prévoit le maintien du conseil scientifique. Les possibilités d'obtenir des dérogations au règlement existeraient a priori. Est envisagée une réforme de la Charte. M le Directeur du PNC

et Mme la Préfète vont venir faire en Mairie une présentation de la Réforme de la Charte. Le Directeur convierait Sophie Pantel à une scéance de relecture de la charte.

Il semblerait que le Ministère souhaite intégrer la population dans le projet de réforme de la Charte. Une charte étant une forme de texte plus flexible qu'un décret et laissant moins de pouvoirs étendus au directeur du Parc.

Malgré cette évolution semble-t-il positive, Il paraît judicieux de rester pleinement vigilants quant à l'évolution des règlements du PNC concernant notre territoire.

## Centre de loisirs sans hébergement

Ouverture prévue aux vacances de Pâques. Nécessité de définir des espaces en fonction des types d'enfants accueillis, d'établir une convention entre Sivu et Enseignants et Parents, de rechercher du personnel qualifié pour garder les enfants, soit deux équivalents temps plein répartis sur trois personnes.

## Projet de restauration rapide dans l'ancien local office de tourisme

Projet de Philippe Pelatan. Suite à l'examen des lieux par les techniciens de la DSV et des bâtiments de France, il est à prévoir des travaux à la charge de la commune, Réfection de la cheminée, eau assainissement, wc condamné, éventuellement placoplatre. Un devis sera fourni pour ces travaux, en fonction desquels un loyer sera fixé d'ici fin février.



Saint Frézal  
Conseil municipal  
du 17 novembre  
2008

Présents :

M. *LIEBER Jean-Claude, Maire.*

M. *HUGON Jacques, 1° Adjoint.*

M. *VENTURA Alain, 2° Adjoint.*

Mmes *LIEBER Marie-Christine, DIDIER Anne-Marie, DUQUENNES Isabelle, SALMERON Fabienne.*

MM. *COVELLI Philip, GOURDON Marc, JEANNET Maurice, WARMERDAM Erwin.*

Secrétaires de séance :

Marie-Christine *LIEBER* – Philip *COVELLI*.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du compte-rendu du CM du 6 octobre 2008. Adopté à l'unanimité.

- **PLU** : Compte-rendu d'Alain VENTURA sur la réunion du 13 octobre, où étaient présents, des représentants de la DDE et du PNC. La décision est prise afin de lancer l'opération. Dans la délibération sont fixées les modalités de concertation avec la population. Les dépenses affectées à l'étude du PLU sont déjà budgétisées et le PNC pourra fournir une aide technique et une subvention de 3000 €.

- **CFD** : Sauvegarde du patrimoine : tunnel de la Vignette : devant l'urgence, le CM décide de lancer une opération de réparation à hauteur de 40 000€ et de lancer immédiatement une recherche de subventions auprès du Conseil Général, du PNC, de la Région...

- **Dégâts dûs aux intempéries** :

Des démarches immédiates ont été engagées par J-C. LIEBER et A. VENTURA pour placer la commune en situation de catastrophe naturelle pour que les assurances prennent mieux en compte les dégâts et afin de faire jouer un fonds de solidarité pour aider les communes et les particuliers. Il est proposé d'envisager l'achat d'une pelle mécanique pour l'entretien des fossés.

A. VENTURA évoque les dégâts provoqués à un pré par un glissement de terrain qui, en outre, a emporté le captage d'eau d'une propriété voisine au lieu-dit Loubreyrou. Il demande de trouver une solution rapide pour éviter d'endommager le pont en contrebas et refaire une buse. J-C. LIEBER et A. VENTURA continuent de suivre l'affaire.

- **Ecole des abris** :

Le Maire a communiqué à l'Inspecteur d'Académie la liste des personnes pouvant assurer la garde des enfants en cas de grève.

**Cantine scolaire** : En réponse à une question d'E. WARMERDAM concernant les tarifs de la cantine, une enquête sera menée pour connaître les dépenses réelles affectées aux repas dans le cadre d'une démarche ECO-ECOLE, à laquelle la Mairie s'associe.

**Traitement de l'eau pour l'école des Abris** : afin d'assurer un traitement totalement sécurisé de l'eau de l'école, une installation aux ultra-violets sera mise en place sur la base du devis le moins cher d'un montant de 1662€.

-Un conseiller évoque la possibilité de négocier avec les propriétaires de sources autour des Abris, de Conches et du Bois de Pantel afin d'assurer le ravitaillement en eau.

- **VIREMENTS DE CREDITS** : Accord unanime du conseil.

- **EAU : GRAND BOIS** : J-C LIEBER et A. VENTURA ont

vu l'ingénieur de la DDA, M. MERCIER pour la SAFER, et M. MOURARET président du Groupement Forestier pour l'acquisition du terrain autour du captage. Le 24 novembre, le géomètre doit délimiter les parcelles et l'accès à la source pour que nous puissions finir la mise aux normes des captages.

- Marc GOURDON propose de contrôler la source des GOUTTES pour étudier l'éventualité d'un transport de cette eau vers les autres captages.

- **Fête de Noël** : Fabienne SALMERON s'occupe de l'achat des chocolats pour les anciens. A. VENTURA propose d'offrir un cadeau de Noël aux employés communaux. Accord du conseil.

**Questions diverses** :

Le Conseil, à l'unanimité délibère et décide :

1° De supprimer le poste de vacataire d'aide à l'employé communal.

2° De créer un poste saisonnier de 6 mois à compter du 1° janvier 2009 qui réponde aux nouveaux besoins .

3° De payer 860€ au Conseil Général au titre du transport scolaire, soit 172€ par enfant transporté par an, soit 14.3% du coût.

La séance est levée à 21 heures

Saint Frézal  
Conseil municipal  
du 15 décembre  
2008

Présents :

M. Jean Claude *LIEBER, Maire, M. Jacques HUGON 1° adjoint, M. Alain VENTURA 2° adjoint*

MMmes : Anne Marie *DIDIER, Marie Christine LIEBER, Fabienne SALMERON*

MM. Philip *COVELLI, Marc GOURDON, Maurice JEANNET, Erwin WARMERDAM*

*Excusée : Mme Isabelle DUQUENNE, empêchée par l'état des routes enneigées. A transmis son pouvoir à Mme M.C. Lieber.*

*Secrétariat : Mme F. Salmeron, M.M. Jeannet*

Le conseil approuve le PV de la réunion du 17 novembre 2008 après avoir apporté plusieurs aménagements au texte.

Cérémonie pour la nomination de M. E. Passebois en qualité de maire honoraire :

Les services préfectoraux ont nommé M Passebois maire honoraire. La cérémonie de nomination devrait avoir lieu le 17 janvier prochain. La commune accompagnera cette petite fête d'un apéritif.

- **Délégation de propriété des terrains de la voie CFD de la commune au syndicat mixte** :

En principe, la transformation de la voie CFD en voie verte imposait que les communes concernées délèguent avant le 1er janvier 2009 les terrains de la voie au syndicat intercommunal chargé de la transformation. Or, aujourd'hui,

- il n'est pas sûr du tout que toutes les communes soient prêtes à le faire ;

- on n'a pas consulté les communes sur les diverses modalités de délégations possibles comme cela s'est fait pour d'autres voies vertes ;

- dans un premier temps les communes concernées pensaient qu'il s'agissait d'une délégation limitée à la durée des travaux, or ce n'est pas le cas ;

- les procédures sont aujourd'hui

# Tempête de délibérations ●●●●●●●●●●●●●●●●

en cours de révision.

M. le maire n'a donc pas mis à l'ordre du jour cette délibération au motif que la commune se dessaisirait de toute capacité d'agir sur ces parcelles en sauvegarde, ce qui serait particulièrement néfaste en cas de retard prévisible des démarches et des travaux. Le conseil approuve cette attitude.

## **Travaux dans le tunnel des Espérelles :**

Démonstration de la décision précédente. La commune s'est engagée dans une réparation urgente pour assurer la sécurité dans ce tunnel. Un devis avec éclairage a été établi. La recherche de financement est en cours.

**Intempéries d'automne:** le classement des grosses pluies d'automne en intempéries n'est pas encore fait pour notre commune. La DDE est venue faire constat des réparations et travaux préventifs qui s'avèrent nécessaires dans la commune (Castanet, Carmentran, Le Viala, Loubreyrou, Vimbouches). La commune a reçu une première série de déclarations de dégâts de la part de particuliers. La liste est encore ouverte.

Un chiffrage des réparations à effectuer à Loubreyrou (voir P.V. du dernier conseil) a été fait par l'entreprise Rouvière. Elles s'élèvent à 4245 € TTC dans la propriété de M. Granier et à 1255 € pour la remise en état d'une conduite.

## **Acquisition d'un périmètre de sécurité autour de la source du Grand Bois :**

Le conseil donne son accord pour que se réalise l'échange prévu avec le groupement forestier concerné entre d'une part l'acquisition du périmètre de sécurité réglementaire autour du captage ainsi la voie d'accès et d'autre part la construction d'un tronçon de piste utile à l'exploitation forestière (chiffrée à

1000 € H.T.) évitant que l'accès à la source soit détérioré par les engins.

## **Le point sur la cantine scolaire:**

M. le Maire présente le projet de l'école. Avec J. Hugon, premier adjoint aux questions scolaires, il se félicite de l'état d'esprit qui a cours aujourd'hui dans la vie de notre école : professionnalisme des enseignants et du personnel municipal, engagement des parents, solidarité de leur part au moment des grèves.

Des travaux d'insonorisation de la cantine sont nécessaires. Il est important que les enfants mangent dans le calme.

En ce qui concerne le prix des repas, une augmentation des coûts est intervenue ces dernières années dont le choix de s'approvisionner auprès de producteurs locaux n'est pas la cause. Le conseil décide de partager en deux parts égales avec les parents l'augmentation du tarif des repas soit 6,7 % d'augmentation pour les deux. Les parents paieront 3,30 € au lieu de 3,10 €

## **Tarification de l'eau :**

M. le Maire rappelle la politique adoptée jusqu'ici par la commune en la matière : les investissements (aménagements, analyses, entretien) concernent tous les abonnés et constituent la plus grande part des coûts ; il est logique que leur coût soit réparti entre les habitants indépendamment de leur consommation.

Par ailleurs les subventions aux aménagements, sont d'autant plus importantes que le prix global de l'eau est élevé. Le conseil fixe le nouveau prix d'abonnement à 135 € (ancien tarif 133 €) et garde le prix du m<sup>3</sup> à 0,27 €

## **Subvention occasionnelle à l'association Pelous:**

La commune alloue 230 € de subvention à l'association Pelous de St Andéol qui organise pour

les enfants de l'école communale un spectacle de clown.

## **Le Salson:**

Après s'être assuré que M. et Mme Duquenne resteront exploitants agricoles, le conseil accepte de leur vendre le terrain de leur propriété au Salson dont ils étaient locataires.

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes:**

Le Conseil délibère sur la modification des statuts de la Communauté de Communes mettant en œuvre trois mandats de délégués suppléants par commune.

## **Fonctionnement du CCAS et mise en place d'un CCAS intercommunal:**

M. Jeannet introduit le débat. Jusqu'ici seul le maire était saisi par certains habitants ou instances publiques de certains cas relevant d'une aide particulière. Lorsqu'une demande d'aide financière lui était soumise, il consultait le CCAS. Ce dernier ne se réunissait donc que très occasionnellement. M. Jeannet propose qu'on étudie un mode de fonctionnement du CCAS plus régulier, faisant régulièrement le point sur les problèmes sociaux présents dans la commune, assurant une forme de vigilance en relation étroite avec les services sociaux en place. Il insiste par ailleurs sur l'importance de la confidentialité, une telle commission communale doit éviter de devenir un nouveau lieu de stigmatisation.

Par ailleurs la commune de St Andéol nous propose de joindre notre action dans un même CCAS.

Dans le débat, réserves et accords s'expriment. Ne risque-t-on par de créer une instance publique de plus, de faire des personnes des « cas », d'aliéner leur liberté? Ne vaut-il pas mieux se fier aux relations de proximité et à la solidarité qui existe déjà ?

Mais on sait aussi que « la misère se cache », que la solidarité reste parfois à l'intérieur de réseaux. Un CCAS peut inscrire son action dans la durée, appuyer l'action des professionnels par une vigilance permanente, aborder des questions d'ordre général : l'intégration des jeunes, des nouveaux arrivants, l'appui aux familles qui ont un grand malade, le suivi des personnes hospitalisées, etc..

Une note plus détaillée reprend l'introduction de M. Jeannet et le contenu du débat en Conseil, elle est disponible au secrétariat de la commune.

La séance est levée à 22 heures.

**Horaires d'ouverture au public de la mairie de Saint Fréal:**

**Lundi de 9h à 12h**

**Mercredi de 14h à 17h**

**Saint Maurice  
Conseil municipal  
du 26 septembre  
2008**

*Absents excusés : Mrs Metge et Sanchez.*

*Les membres du conseil ont une pensée pour Richard Metge et sa famille à la suite du décès de son frère Gilbert, survenu à l'âge de 39 ans et tiennent à l'assurer de toute leur sympathie.*

**- Régime indemnitaire agents :**

Le conseil adopte la délibération qui permet d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité et l'indemnité d'exercice de mission des préfetures au personnel de catégorie C.

**- Numérisation du cadastre :**

Le conseil envisage une numérisation du cadastre de la commune et prend une délibération dans ce sens. Ce nouvel outil mis à la disposition des communes permettra de mieux connaître le territoire. Le coût de l'opération est estimée à 500€ pour St Maurice de Ventalon. L'Etat et le département participeront à raison de 60 % sur ce programme.

**- Subventions :**

Association « Les accrochés » 150 €

Fondation et patrimoine 50 €

Association « Les amis du livre » 150 €

Association Montjoie 510 €

Syndicat des éleveurs de chevaux de montagne » 150€

Pôle de musique du Pont de Montvert 112.59 €

Trois enfants de la commune sont associés au pôle de musique relié à Mende. Un supplément de 37.53 € est demandé aux

familles qui ne résident pas sur la commune. Le conseil décide de prendre en charge ce supplément, soit 112.59 €.

Association de défense des habitants cévenols : le conseil décide d'adhérer pour la somme de 50 €.

**- Comptes de bilan de la commune :**

Le conseil décide d'approuver la proposition du percepteur tenant en une série d'opérations d'ajustement internes permettant de rectifier les comptes de bilan de la commune.

**- Travaux de voirie :**

Le chemin entre Masméjean et Masméjean haut sera entretenu par les contrats verts. Il est décidé pour cette année de renforcer uniquement la partie haute par une nouvelle couche de mortier béton

Un problème de fuite d'eau a été détecté sur la D 998. Une intervention d'entreprise est nécessaire.

Au cours de l'automne et du printemps, les réparations seront effectuées sur les voies communales par les agents communaux pour en retarder la dégradation. Un programme de voirie plus important ne pouvant être mis en place pour l'instant.

**- Bâtiments locatifs :**

Des devis sont en attente pour une installation de chauffage à l'ancienne école et mise aux normes de conduits de fumée de cet appartement et dans l'ancienne maison du Parc.

**- Sécurité routière :**

Pierre CROS est désigné comme correspondant pour la charte de partenariat sécurité routière, mise en place par la Préfecture et l'association des Maires. Un questionnaire sur ce sujet a été transmis à la Préfecture.

**- Emetteur tdf :**

Le relais de télévision va être supprimé à l'horizon 2010 sans nuisance pour les usagers qui captent les émissions.

**- Appartement mairie :**

L'appartement de la Mairie va se libérer et une nouvelle famille souhaite le louer. Des travaux et un nettoyage important étant nécessaires, il est décidé de louer provisoirement l'appartement de M. et Mme SABOURIN pour que la nouvelle famille puisse s'installer au village dès la rentrée des vacances de Toussaint, un des enfants étant scolarisé au Pont de Montvert à cette date. Un contrat de location sera établi entre la commune et M. et Mme SABOURIN pour un montant de 300 € mensuel.

**Questions diverses :**

Commission de conciliation  
Information est faite au conseil des élections à la commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de schéma de cohérence territoriale et de carte communale (urbanisme).

**- Suppression postes DDE DDAF et à la poste :**

Des inquiétudes sur le processus en cours de révision générale de politiques publiques (RGPP) qui risque d'avoir des conséquences sur des postes à la DDE, DDAF, DDASS, DDJS etc... motivent le conseil à prendre la délibération suivante :

« Le conseil attire l'attention de Mme la préfète sur la révision générale des politiques publiques qui semble être un danger en matière de service public en Lozère. Le conseil souhaite que la nouvelle Direction Départementale des Territoires soit un service efficace pour les collectivités locales. Des moyens en personnel et financiers doivent être mis en place pour que

ses missions correspondent pleinement aux besoins locaux qui sont très vastes.

Les Elus municipaux souhaitent être associés, aux côtés des représentants des personnels et de l'Etat, à toutes les négociations destinées à mettre en place cette réforme. »

Les organisations syndicales de la Poste ont attiré, par courrier, l'attention du conseil sur la préparation d'un projet de loi pour transformer la Poste en société anonyme avec ouverture de capital.

Le conseil décide de prendre la délibération suivante :

« Soucieux de maintenir un service public postal de qualité dans nos régions et nos communes reculées, le conseil attire l'attention du gouvernement et des dirigeants de la Poste sur les dangers annoncés par l'ouverture du capital qui va aboutir à une privatisation de la Poste.

Si tel était le cas, nous perdriions, sur notre territoire peu peuplé, des avantages qui vont dans le sens de maintenir et développer des lieux de vie.

Des exemples trop nombreux de transformation de bureau de Poste en agences postales communales nous imposent une vigilance pour préserver l'égalité entre les usagers de toutes les régions de France »

**- Assainissement de Masmejean :**

Le dossier avait été mis en veille depuis le mois de mars. Le conseil relance un groupe de travail sur ce sujet.

# Tempête de délibérations

## Saint Maurice Conseil municipal du 21 novembre 2008

Aucun absent.

### Amendes de police :

664 € attribués en dotation par le conseil général pour des travaux de signalisation sur les voies communales, le conseil confirme par délibération cette opération.

### Entretien mairie :

Le Maire explique au conseil qu'il convient de payer 25 heures supplémentaires exceptionnelles à Mme Fort puisqu'elles ont été nécessaires pour le nettoyage de l'appartement de la Mairie.

### DADSU :

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale établit les bulletins de salaire pour les agents communaux. La possibilité est offerte cette année pour qu'il prenne en charge l'établissement de la DADSU : déclaration annuelle récapitulative de l'Urssaf pour la somme de 130 €/an. Le conseil délibère favorablement et mandate M. le Maire pour signer la convention avec le centre de gestion.

### Catastrophe naturelle du 31 /10 au 02/11 :

Une liste des dégâts a été établie et communiquée à la DDE et la commune a demandé à être reconnue en état de catastrophe naturelle.

### Appartement mairie :

Une nouvelle locataire va emménager en fin d'année. Le conseil

délibère favorablement pour attribuer le logement à Mme Brigitte METAYER pour un montant mensuel de 275 €.

### Redevance pollution agence de l'eau et tarif eau 2009:

La redevance imposée par l'Agence de l'eau est en forte augmentation : 0.078 / m<sup>3</sup> pour 2009 au lieu de 0.038 /m<sup>3</sup> en 2008. Ce sera la seule augmentation appliquée au tarif de l'eau pour l'année 2009.

### Indemnité percepteur :

Le conseil décide de verser l'indemnité de conseil à M. COMBES, percepteur d'un montant de 229.81 € pour l'année 2008.

### Transport scolaire :

Le conseil accepte la participation financière au transport scolaire assuré par le conseil général pour la somme de 1204€ pour 7 enfants pour l'année scolaire 2007/2008.

### Recensement 2009 :

Le Maire informe le conseil que le début de l'année 2009 fera l'objet d'un nouveau recensement de la population. Le conseil décide de nommer Jean-Noël BROSSARD comme agent recenseur et de lui verser l'indemnité allouée par l'INSEE et Ghislaine GUIGNIER comme agent coordonnateur pour la période du recensement, soit janvier et février.

### Questions diverses

**Ecole de musique :** en attente d'information la décision d'adhérer à l'EDML est reportée au prochain conseil. Si la commune n'adhère pas, elle compensera le coût supplémentaire pour les 3 familles concernées.

**SICTOM :** le conseil rappelle encore une fois que les points recyclage sont trop souvent encombrés de dépôts sauvages. Il est fait appel au civisme des usagers pour que les encombrants, cartons et cagettes soient emmenés directement à la déchèterie du Pont de Montvert.

## Saint Maurice Conseil municipal du 27 décembre 2008

Membres présents : tous.

*Secrétaire de séance : Matthias CORNEVAUX.*

Le conseil est réuni sur un ordre du jour réduit.

### Réparation des dégâts causés par les intempéries des 1er et 2 novembre 2008 :

Un dossier de demande de financement doit être envoyé en Préfecture avec une date butoir impérative le 02 janvier 2009. Des devis ont été établis par les services de la DDE concernant les points les plus touchés de la commune au niveau de la voirie. Ces points se situent sur la route du Masmin, sur le chemin des Rouvières, sur le chemin du Villaret et du Massufret, sur le chemin de Montjoie, sur la route de la Tour du Viala et en plusieurs endroits en direction de Masméjean et Masméjean Haut. Le conseil délibère favorablement au montage du dossier, en demandant un déblocage de crédits destinés à financer les dépenses prévues. Le conseil souhaite que ces travaux de réparation s'échelonnent au cours de

l'année 2009 pour être achevés en décembre 2009.

Monsieur Malgouyres, Garde ONF du secteur, a signalé à la commune des dégâts survenus sur les ponts de la route forestière de La Tour du Viala mais des devis n'ont pas encore été établis. Le conseil souhaite pouvoir intégrer ces travaux dans le dossier si des dépenses importantes doivent être engagées sur ces ponts. Il en va de même pour la piste DFCI reliant le Massufret au CD 35 à hauteur de La Pierre Plantée qui a subi également de gros dégâts nécessitant une remise en état importante pour qu'elle redevienne praticable.

### Modification des statuts de la Communauté de Communes :

La délibération prise par le conseil annule et remplace celle prise lors du conseil municipal du 11 avril 2008. Cette délibération porte sur la création de sièges de suppléants aux trois membres titulaires de la commune.

## Association de Tai chi « les sources vives»

Le groupe de Tai chi continue son activité tous les lundis à 20 h30 à la maison du Mont-Lozère du Pont de Montvert.

Le stage du 29 et 30 Novembre 2008 avec Jean Michel Chomet a réuni 20 participants de toute la Lozère et d'ailleurs, des formateurs, des débutants.

Vu le succès, un prochain stage avec Jean Michel Chomet est déjà programmé pour le 24 et 25 Octobre 2009.

Les inscriptions ont commencé.

*Pour tous renseignements, téléphonez au  
04 66 45 83 80 ou au 04 66 45 84 41*

## Les rendez vous avec les métiers d'art À ne pas manquer en 2009

Organisés par l'association des métiers d'art

### Galerie singulière

Ouvert, en 2009, toute l'année ! Tél 06 68 30 48 48.

Située sur le quai du Pont de Montvert, vitrine des métiers d'art, elle a permis d'envoyer les visiteurs chez les créateurs. La galerie emploie une vendeuse (création d'emploi) et les membres du réseau assurent des permanences. Elle est ouverte toute l'année et aide donc à maintenir une vie dans le village à l'année.

### Festival des métiers d'art le 11, 12, 13 juillet à Pont de Montvert

- Samedi 11 juillet

Samedi après-midi : ateliers créatifs\* pour enfants et adultes et démonstrations\* ouvert à tous,

Le soir : inauguration autour d'un repas et vernissage.

- Dimanche 12 juillet

Toute la journée : ateliers créatifs\* pour adultes et enfants, démonstrations\* ouvert à tous

En soirée, en collaboration avec le foyer rural passe montagne, cirque, concert et repas en plein air « derrière l'église »

*\*Exemple d'ateliers: création de livres –objets, travail du feutre, création textiles....*

*Attention ! Les ateliers se font sur inscription.*

*\*Expositions et démonstrations d'une quarantaine de créateurs dont 6 créateurs Italiens et 2 Hollandais.....*

*Un programme détaillé sera disponible sur simple demande ou dans les offices de tourisme, à partir de mi-avril !*

- Lundi 13 juillet

Le lundi matin : marché des producteurs + visite guidée découverte du village organisé par l'écomusée

Lundi soir : marché nocturne entièrement dédié aux métiers d'art, deuxième édition. Une quarantaine de créateurs se retrouvent dans une ambiance conviviale et partagent leurs savoir-faire.

### Points forts:

Pendant les 3 jours du festival : Des expositions : photos... concours de création... ferronnerie dans les espaces extérieurs (jardin du temple, parc...). Animation musicale, restauration....

## Vannerie

Passionnée par la vannerie, j'aimerais pratiquer cette activité régulièrement au Pont de Montvert: une ou deux journées par mois ou tous les deux mois... ou autre si je trouve quelques complices.

J'ai trouvé une vannière prête à encadrer un petit groupe et qui fournirait outil et osier. Je cherche donc des personnes intéressées souhaitant que l'on démarre par une journée d'initiation où chacun peut déterminer s'il a envie de continuer ou pas.

*Gishlaine GUIGNIER au 04 66 45 83 32*

## La Mairie de Saint Maurice de Ventalon

### donne

2 toners compatible pour photocopieuse - imprimante:

Brother HL 2040.2030.2070 N

TN 350.2000.2025

MFC 7420.7820 N

DCP 7010. 7020. 7025



## La Mairie du Pont de Montvert change de numéro de téléphone

Tél : 04.34.09.06.10

Fax : 04.66.45.85.76



## « L'office de tourisme a changé de place !

Il s'est installé dans ses nouveaux locaux à l'autre bout du quai en face de la tour de l'horloge. Une belle salle d'accueil a en effet été aménagée dans la maison acquise par la Communauté de Communes. Un local spacieux permettant un accueil chaleureux : des pierres apparentes, des aménagements en bois, un bel escalier menant au premier étage où se trouvent les bureaux, plus fonctionnels grâce à une mise en réseau des ordinateurs. »

Petit rappel : L'office de tourisme diffuse les animations du territoire, dans ce cadre si vous souhaitez recevoir le programme par mail faites-nous parvenir votre adresse, nous vous l'enverrons à chaque nouvelle édition. Pour que l'office de tourisme ne passe pas à côté des événements que vous organisez, n'oubliez pas de lui faire parvenir les informations concernant vos animations.

*Office de tourisme des Cévennes au mont Lozère*

*Site Internet : [www.cevennes-lozere.com](http://www.cevennes-lozere.com)*

*Courriel : [montlozercevennes@free.fr](mailto:montlozercevennes@free.fr)*

*Téléphone : 04 66 45 81 94*

*Sylvie Van de Walle, Bérengère Folcher et Vincent Thibeaud  
Animateurs de l'OT*

## Conseil communautaire du 22 octobre 2008

### *Titulaires présents :*

*Sophie PANTEL ; Dominique MOLINES ; Jean-Pierre ALLIER ; Jean-Claude DAUTRY ; Jacques HUGON ; Alain JAFFARD ; Maurice JEANNET ; Camille LECAT ; Jean-Claude LIEBER ; Daniel MATHIEU ; Jean-Marie THOYER ; Jean-Paul VELAY.*

### *Suppléants présents :*

*Nils BJORNSON LANGEN ; Albert DOUCHY.*

### *Titulaires excusés :*

*Frédéric FOLCHER ; Richard METGE ; Serge SANCHEZ.*

*Secrétaire de séance : Camille LECAT.*

### ORDRE DU JOUR :

#### **- Présentation du projet de création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) par l'association « Trait d'Union » :**

Aurore PLAGNES et Delphine DESNAUD de l'association « Trait d'Union », présentent ce projet.

Un questionnaire adressé aux parents des écoles de la communauté de communes et de la commune de Vialas, fait ressortir le besoin d'un tel service pour les enfants âgés de 3 à 12 ans (de 20 à 40, selon les périodes).

La structure, qui serait implantée dans les locaux (aux normes) de l'école du Pont de Montvert, ouvrirait tous les mercredis et durant toutes les vacances scolaires (excepté : Noël, la dernière semaine d'août, la première de septembre et une semaine en avril). Elle serait ouverte de 9h à 18h avec un temps d'accueil jusqu'à 10h et à partir de 17h.

La mise en place d'un transport à disposition des enfants de Saint Frézal – Saint Andéol (5) et de Vialas (9) doit être étudié.

Une réflexion est également engagée sur les moyens de restauration. Pour l'heure il semblerait plus simple que les enfants apportent leur repas de midi.

L'encadrement serait assuré par un directeur à temps presque plein (32/35ème) et 2 animateurs chacun à mi-temps.

Mise en place d'activités tous les mercredis, mais aussi de mini-camps en juillet et août pour toutes les tranches d'âge et de plusieurs sorties pendant les vacances scolaires.

Des contrats seraient proposés aux parents avec un tarif préférentiel. Il est également envisagé de différencier les tarifs selon les périodes (mercredis ou vacances d'été). Des aides CAF ou MSA peuvent être attribuées aux familles en fonction des revenus et de la situation familiale.

Le budget prévisionnel est estimé à 64.381 € pour l'année 2009. La participation de la communauté de communes et de la commune de Vialas serait d'environ 26.000€. Une aide aux collectivités peut être attribuée par la CAF et par le Conseil Général.

L'ensemble du Conseil se dit très favorable à la mise en place d'une telle structure. Un dossier doit être rapidement monté si on veut ouvrir ce centre à Pâques. Le principe est donc acté. Jean-Pierre ALLIER est désigné comme référent pour ce projet. Des contacts seront pris avec la mairie de Vialas et les services de la CAF afin de constituer le dossier.

#### **- Lecture et commentaire sur le compte-rendu du 24 septembre 2008**

**Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité** après quelques précisions et notamment la pensée du jour de Jean-Marie THOYER : « Il n'est

pas de problème qu'une longue absence de solution n'arrive à résoudre ».

**- Information : Le dossier du projet d'observatoire astronomique** a été récupéré par Sophie PANTEL qui se charge de l'étudier. Une réunion des conseillers délégués au suivi de ce projet sera ensuite convoquée. Une visite de sites disposant de matériel similaire et des contacts avec des associations spécialisées dans ce domaine seront également programmés. Le site de la Croix de Berthel est évoqué pour implanter un tel équipement sur la communauté de communes.

#### **- Agence de développement du Pays des Cévennes**

Un document résumant les propositions de structuration en vue de la mise en place d'une agence de développement du Pays des Cévennes à partir d'une évolution « d'Alès Myriapolis » avait préalablement été fourni aux conseillers.

Les missions proposées pour l'Agence de développement se structurent autour de 3 axes principaux :

**- Stratégie :** l'Agence aura en charge la préparation (aide à la décision des élus et à la mise en œuvre de la stratégie de développement du Pays des Cévennes dans les domaines tels que développement économique, aménagement, tourisme, TIC, services au public, veille – observation – prospective et positionnement stratégique.

**- Guichet unique :** mobilisation des ressources locales pour un accueil optimisé des porteurs de projets.

**- Promotion / communication :** définition et mise en œuvre d'une stratégie de promotion des Cévennes et de communication à l'échelle du Pays Cévennes en matière de développement économique, tourisme, attractivité résidentielle et démographique, par une démarche marketing, un site internet, des documents et

supports de communication.

L'Agence de développement serait un outil de développement mutualisé entre les collectivités du Pays des Cévennes, avec pour rôle l'aide aux élus à la conception d'une vision du devenir du Pays des Cévennes. En tant que besoin, les collectivités membres du Pays pourront décider de mutualiser au sein du Syndicat Mixte du Pays la mise en œuvre des actions liées à cette stratégie de développement.

La mise en place de cette Agence qui aurait pour dénomination « Alès Myriapolis – Agence de Développement des Cévennes », prévue pour début 2009, nécessite une évolution statutaire d'Alès-Myriapolis et un conventionnement Pays des Cévennes / Alès Myriapolis.

Cette création impliquerait le recrutement de 6,5 Equivalents Temps Plein supplémentaires.

Le budget prévisionnel 2009 s'élèverait à 870.000 € soit une participation du Pays des Cévennes à hauteur de 3,2 € par habitant.

De ce fait la participation de notre Communauté de Communes à cette structure serait de 2.506,18 €.

Pour que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes puisse subventionner l'Agence de Développement il faut qu'il en ait la compétence. Aussi le transfert d'une partie de la compétence économique et touristique au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes est-il proposé de façon très limitée afin de ne pas réduire les capacités d'intervention des EPCI.

Les EPCI et communes sont donc invitées à se prononcer sur la proposition de transfert de compétences au Pays des Cévennes suivante :

#### **1 / Développement économique :**

**- Promotion, communication, aide aux porteurs de projets, stratégies de développement économique à l'échelle du Pays**

des Cévennes.

## 2/ Développement touristique :

- Promotion, communication du développement touristique, développement de produits touristiques à l'échelle du Pays des Cévennes, en cohérence avec le positionnement touristique du Pays (« voyage dans les mondes à part Cévenols »).

Le tout soit directement, soit par participation à une Agence de Développement.

Après un long débat, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de l'envoi d'un courrier au Pays des Cévennes afin de demander plus de précisions quant à ce transfert de compétence et d'affirmer certains principes auxquels il est attaché, avant de se positionner.

- En tout premier lieu, il s'interroge sur la nécessité du transfert de compétences de la communauté au Pays. Est-ce réellement indispensable ?

- Ensuite, si cette mesure s'avère incontournable, il souhaiterait que le tourisme fasse partie intégrante du développement économique et ainsi se limiter au 1<sup>er</sup> de la proposition de délibération : « promotion, communication, aide aux porteurs de projets, stratégies de développement économique à l'échelle du Pays des Cévennes ».

- Enfin, il affirme son souhait de voir considérer l'Office de Tourisme comme un véritable animateur du développement local, accompagnateur de tout notre territoire, avec une présence active sur le terrain plutôt que regroupée sur Alès.

Daniel MATHIEU est chargé de l'envoi de ce courrier.

## - Projet « Camisards » - Chemins de la Liberté

Une réunion sur ce thème, à laquelle assistaient Sophie PANTEL et Nils BJORNSEN LANGEN, s'est tenue le 13 octobre dans les locaux du PNC.

A l'initiative d'Odile Rival, un

travail scientifique, historique et culturel sur cette thématique a été mené par MM. Daniel Travier et Henry Mouysset et a emporté l'adhésion de tous les représentants religieux.

Ce projet se décompose en 2 zones distinctes :

- La naissance du protestantisme et les premiers pas des Camisards.

- Le temps des prédicants.

Notre territoire est concerné par ces 2 zones. Dans un premier temps (1<sup>ère</sup> zone) un itinéraire reliant Barre des Cévennes au Pont de Montvert sera mis en place. En parallèle un guide contenant une vingtaine de cartes (itinéraire + circuits autour de différents lieux historiques) sera édité dans plusieurs langues.

Le portage du projet serait assuré par les communautés de communes concernées (5 dans la première zone) avec une participation de 1.000 € par communauté. Un groupement de commande pour l'acquisition des différents panneaux (balisage) et de la réalisation du guide est proposé, la signalétique étant prise en charge par le PNC. Ce projet pourrait être opérationnel à l'été 2009. Accord de principe de l'ensemble du Conseil. D'autres thèmes pourraient suivre, notamment autour de Maquisards et de la seconde guerre mondiale.

## - Points sur projets en cours

### Halte-garderie :

matériel et équipement Le dossier transmis à la CAF a été accepté pour un montant total de 20.000,00 €. Les acquisitions et aménagements sont en cours de réalisation. Par ailleurs, il est décidé de verser 15.000,00 € sur la subvention allouée pour 2008 à l'Association « Trait d'Union », afin de lui permettre de régler les frais liés au fonctionnement de la structure.

## - Maison ODIER

Les travaux reprennent doucement, mais le retard est important. Ni les menuiseries du rez-de-chaussée, ni les escaliers ne sont encore livrés. Cela pose un réel problème pour le transfert de l'Office de Tourisme dans ces locaux, installation qui était prévue pour la fin 2008.

## - Gendarmerie

Les architectes sont venus sur le terrain le 29 octobre. Un relevé de ce terrain leur a été fourni, mais il leur semble insuffisant pour réaliser l'étude. Jean-Pierre ALLIER propose de faire ce travail qu'il fournira directement au cabinet d'architectes.

## - Pont du Tarn

Les travaux des parties immergées sont terminés. La suite se fera au printemps 2009. Pour la réalisation des travaux dans le lit du Tarn, un détournement du cours d'eau a dû être réalisé, et pour ce faire, une pêche électrique était nécessaire. Le coût de cette intervention réalisée par la Fédération de pêche de la Lozère s'élève à 770,00 €... L'ensemble du Conseil trouve cette somme abusive et charge M. le Président d'en aviser la Fédération.

## - Aménagement de la Zone d'Activités Économiques de Masméjean

L'Etat (DDR) nous accorde une aide pour l'acquisition mais, en ce qui concerne l'étude d'aménagement, la possibilité et le montant de subventions restent faibles. Des contacts seront pris avec le PNC. Une réflexion sur la possibilité de confier cet aménagement à un opérateur extérieur (ex : société HLM) est également à mener.

## - Informations diverses

Point sur le dossier voie verte (C.F.D.)

1/ Aménagement : Sophie

PANTEL rappelle qu'une année a été perdue pour la réalisation de l'étude de l'APS (Avant Projet Sommaire), les subventions allouées par la Région n'ayant été versées qu'en début 2008. Le Syndicat Mixte doit fournir à chaque municipalité concernée un modèle de délibération afin de permettre la cession de l'assiette de cette voie au Syndicat par les dites communes. Des réserves légitimes de servitudes pourront y être annexées. Jacques HUGON souligne que l'information aux communes sur la nécessité de délibérer sur cette cession n'a pas été optimale.

## 2/ Fête du centenaire :

Une association s'est créée et propose des animations pour fêter cet anniversaire avec notamment des randonnées sur la voie. Le problème de la sécurité est soulevé à laquelle est liée à la responsabilité des maires concernés. Une commission de sécurité a recensé les points dangereux et des aménagements seront réalisés pour parer à tout risque d'accident.

## - Questions diverses

Motion pour maintien de la ligne Paris-Nîmes L'association des élus pour la défense du Cévenol et de la ligne Paris-Nîmes (SNCF), nous informe de risques de suspension du trafic pour la fin 2008 et nous propose de prendre une délibération marquant notre attachement à cette ligne et à son maintien. Accord de l'ensemble du Conseil sur cette motion.

## - Arbre de Noël

Sophie PANTEL informe le Conseil de l'organisation à la mairie du Pont de Montvert d'un « arbre de Noël » à destination de tous les enfants et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge du territoire de la communauté, le samedi 06 décembre à 14h30. Spectacle, goûter et petits colis pour les enfants sont prévus. Le coût du spectacle s'élève à

600,00 € dont 300 € sont pris en charge par ADDA Scènes Croisées ; restent 300 € qu'elle propose de partager entre la commune du Pont (150 €) et la communauté (150 €). Accord de l'ensemble du Conseil.

Les affiches et affichettes ont été réalisées par les animatrices de la cyber-base (PAO). Les coûts du tirage et du goûter seront pris en charge par la commune du Pont de Montvert

## - Antenne de l'école départementale de musique

Afin de répondre à la sollicitation de l'association « la Clède des Chants », une antenne de l'École Départementale de Musique de Lozère sera implantée au Pont de Montvert et commencera son activité après les vacances scolaires de la Toussaint. L'avantage pour les familles (si elles habitent dans une commune adhérente) est important puisque le coût annuel par enfant sera inférieur.

La participation des communes s'élève à :

- Adhésion = 1,63 € par habitant

- Participation = 89,70€ par élève inscrit

- Participation du pôle (commune accueillante = le Pont de Montvert) = 37,53 € par élève (cette participation peut être partagée par les autres communes adhérentes.

Les communes de Saint Andéol et Saint Frézal étant tournées vers la Vallée Longue (antenne des Hauts Gardons) ne sont pas intéressées par cette organisation qui ne peut donc concerner la communauté de communes.

## - Décret PNC

Les conclusions de la commission d'enquête d'utilité publique relative au nouveau décret sont favorables avec certaines préconisations. Le lancement de la procédure sur la charte est refusé par les communes tant que le texte définitif du décret n'est pas connu.

Une association de défense des habitants, récemment créée, est épaulée par un avocat en Conseil d'Etat qui doit nous représenter lors des discussions en section des travaux publics.

## - Bilan CEL 2008 et actions 2009

Un bilan très positif des actions menées dans le cadre du Contrat Educatif Local est exposé aux membres du Conseil qui, unanimement, décident d'octroyer les subventions aux écoles et associations qui ont participé à ce projet.

Un nouveau programme d'actions pour l'année scolaire 2008/2009 est présenté et approuvé par le Conseil.

## - Délibération indemnités au comptable public

Une délibération est prise pour permettre le versement des indemnités dues au comptable public pour l'exercice 2008.

Prochain Conseil Communautaire

Il se tiendra le mercredi 26 novembre à 17 heures à la salle communale de Saint Frézal de Ventalon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

*ALLIER ; Jean-Claude DAUTRY ; Jacques HUGON ; Alain JAFFARD ; Maurice JEANNET ; Jean-Claude LIEBER ; Daniel MATHIEU ; Richard METGE ; Jean-Marie THOYER ; Jean-Paul VELAY.*

*Suppléants présents : Nils BJORNSEN LANGEN ; Albert DOUCHY.*

*Titulaires excusés : Frédéric FOLCHER ; Camille LECAT ; Serge SANCHEZ.*

*Secrétaire de séance : Daniel MATHIEU.*

## ORDRE DU JOUR :

- **Présentation du projet de création une Agence de Développement et des actions du Pays des Cévennes** par le cabinet «NICAYA» :

M. Stéphane Saint Pierre, du cabinet « NICAYA », nous présente tout d'abord un bref historique du Pays : Créé en 2004 il concerne aujourd'hui 117 communes, 13 EPCI et 2 communes membres, 150.000 habitants.

La volonté est de créer une solidarité urbain/rural qui s'exprime par 1 commune = 1 voix; cotisation au prorata de la population.

2 volets distincts sont inscrits dans la charte de développement (2003 – 2004) :

- Assurer l'unité et la promotion des Cévennes, patrimoine culturel, ressources, habitants.

- Favoriser et soutenir les initiatives et projets locaux spécifiques aux territoires et populations.

Dès 2004, un accord des élus du Pays des Cévennes sur :

- Le Grand Alès assure le portage de la démarche jusqu'aux prochaines élections municipales.

- Une réévaluation de la situation sera ensuite réalisée.

Le travail s'est engagé sur différents thèmes :

- Raccordement haut débit et développement des usages internet (cyber bases, site internet).

- Cohérence territoriale (engagement SCoT)

- Stratégie de développement : Economie, tourisme, services au public, habitat, forêt, valorisation des ressources locales.

- Financements de projets : GAL Cévennes, PER

Les différents projets à mettre en œuvre :

- Raccordement haut-débit (déc. 2008 sur 11 mois)

- Plateformes bois-énergie (construction avant fin 2009)

- Développement économique: Préparation réalisation ZAE (intérêt pays – bassin – local)

Structuration des filières : tourisme – bois-énergie – éco-activités – produits du terroir...

- Tourisme : Montage de produits : « voyages dans les mondes à part Cévenol».

Promotion de la Destination Cévennes.

- Habitat : Appui aux programmes de développement / rénovation capacité d'accueil du territoire.

**A p p u i a u x O P A H** intercommunales

- Services au public : Développement des pôles de centralité secondaires

Appui aux projets cohérents de maintien des services en milieu rural.

Développement commercial à l'échelle du pays.

En découlent des besoins d'ingénierie

- Pour contribuer à réaliser les projets définis en commun.

- Pour soutenir la réalisation de projets locaux cohérents avec la stratégie d'ensemble.

- Pour assurer une plus grande efficacité à l'action collective : Le principe d'une mutualisation d'une partie de cette ingénierie.

L'idée de se doter d'un outil commun de développement (Agence).

## L'Agence Alès Myriapolis:

Pour « Alès – Myriapolis »,



*Titulaires présents : Sophie PANTEL ; Dominique MOLINES ; Jean-Pierre*



association loi 1901 créée et soutenue jusqu'en 2007 par HBCM (les Houillères) pour mettre en place une reconversion du bassin minier, le principe d'une nouvelle évolution vers une agence de développement a été validé par les élus lors de l'ancienne mandature et repris dans la nouvelle.

Ses missions :

- Ingénierie d'appui au développement territorial des communes et EPCI : TIC, développement économique, aménagement du territoire, développement touristique, services au public, veille, observatoire, prospective.

- Guichet unique : Accueil et accompagnement des porteurs de projets.

- Communication et promotion.

Statut et nom d'agence :

- Maintien du statut associatif.

- Nom d'agence : « Alès Myriapolis – Agence de développement Alès-Cévennes ».

Processus de mise en place :

- Transformation en agence au plus tard avant fin décembre 2008.

## Conseil communautaire du 26 novembre 2008

Titulaires présents :

Sophie PANTEL ; Dominique MOLINES ; Jean-Pierre ALLIER ; Jean-Claude DAUTRY ; Jacques HUGON ; Alain JAFFARD ; Maurice JEANNET ; Jean-Claude LIEBER ; Daniel MATHIEU ; Richard METGE ; Jean-Marie THOYER ; Jean-Paul VELAY.

Suppléants présents :

Nils BJORNSEN LANGEN ; Albert DOUCHY.

Titulaires excusés :

Frédéric FOLCHER ; Camille LECAT ; Serge SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Daniel MATHIEU.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du projet de création une Agence de Développement et des actions du Pays des Cévennes par le cabinet « NICAYA » :

M. Stéphane Saint Pierre, du cabinet « NICAYA », nous présente tout d'abord un bref historique du Pays :

Créé en 2004 il concerne aujourd'hui 117 communes, 13 EPCI et 2 communes membres, 150.000 habitants.

La volonté est de créer une solidarité urbain/rural qui s'exprime par 1 commune = 1 voix ; cotisation au prorata de la population.

2 volets distincts sont inscrits dans la charte de développement (2003 – 2004) :

- Assurer l'unité et la promotion des Cévennes, patrimoine culturel, ressources, habitants.

- Favoriser et soutenir les initiatives et projets locaux spécifiques aux territoires et populations.

Dès 2004, un accord des élus du Pays des Cévennes sur :

- Le Grand Alès assure le portage de la démarche jusqu'aux prochaines élections municipales.

- Une réévaluation de la situation sera ensuite réalisée.

Le travail s'est engagé sur différents thèmes :

- Raccordement haut débit et développement des usages internet (cyber bases, site internet).

- Cohérence territoriale (engagement SCoT)

- Stratégie de développement : Economie, tourisme, services au public, habitat, forêt, valorisation des ressources locales.

- Financements de projets : GAL Cévennes, PER

Les différents projets à mettre en œuvre :

- Raccordement haut-débit (déc. 2008 sur 11 mois)

- Plateformes bois-énergie (construction avant fin 2009)

- Développement économique :

- Préparation réalisation ZAE (intérêt pays – bassin – local)

- Structuration des filières : tourisme – bois-énergie – éco-activités – produits du terroir...

- Tourisme :

- Montage de produits : « voyages dans les mondes à part Cévenol ».

- Promotion de la Destination Cévennes.

- Habitat :

Appui aux programmes de développement / rénovation capacité d'accueil du territoire.

Appui aux OPAH intercommunales

- Services au public :

Développement des pôles de centralité secondaires

Appui aux projets cohérents de maintien des services en milieu rural.

Développement commercial à l'échelle du pays.

En découlent des besoins d'ingénierie

- Pour contribuer à réaliser les projets définis en commun.

- Pour soutenir la réalisation de projets locaux cohérents avec la stratégie d'ensemble.

- Pour assurer une plus grande efficacité à l'action collective :

- Le principe d'une mutualisation d'une partie de cette ingénierie.

- L'idée de se doter d'un outil commun de développement (Agence).

### L'Agence Alès Myriapolis:

Pour « Alès – Myriapolis », association loi 1901 créée et soutenue jusqu'en 2007 par HBCM (les Houillères) pour mettre en place une reconversion du bassin minier, le principe d'une nouvelle évolution vers une agence de développement a été validé par les élus lors de l'ancienne mandature et repris dans la nouvelle.

Ses missions :

- Ingénierie d'appui au développement territorial des communes et EPCI : TIC, développement économique, aménagement du territoire,

développement touristique, services au public, veille, observatoire, prospective.

- Guichet unique : Accueil et accompagnement des porteurs de projets.

- Communication et promotion.

Statut et nom d'agence :

- Maintien du statut associatif.

- Nom d'agence : « Alès Myriapolis – Agence de développement Alès-Cévennes ».

Processus de mise en place :

- Transformation en agence au plus tard avant fin décembre 2008.

- Proposition d'une double adhésion :

Adhésion au titre du Syndicat mixte du Pays (contribution de 1 € par habitant, soit pour notre C.C. = 781,00 €) :

• Sur la base de ses compétences actuelles (haut débit, bois-énergie...)

• Avec en plus la promotion du développement touristique à l'échelle du Pays.

Adhésion directe des EPCI et communes volontaires (contribution de 2,2 € par habitant, soit pour notre C.C. = 1.725,18 €).

- Évolution juridique nécessaire: Transfert de la compétence « promotion du développement touristique à l'échelle du Pays Cévennes ».

- Signature d'une convention annuelle avec l'agence.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'accepter le principe de cette double adhésion (à travers le Syndicat Mixte et directe) à l'agence de développement.

Il émet toutefois le vœu, d'une part de voir modifier le nom de l'agence qui comporte 2 fois le nom de la ville d'Alès, d'autre part de « déterritorialiser » les agents afin de répondre aux besoins de proximité.

M. Saint-Pierre poursuit ensuite son exposé sur l'évolution du projet « Haut-débit » :



## diverses

### - CBE

Une rencontre a eu lieu le jeudi 20 novembre avec 2 des 3 co-présidents (J.-M. VAN DER STEEN et G. LE BRIS) afin de définir quelle collaboration envisager entre cette structure et notre communauté de communes.

Le nouveau Pays étant désormais créé, et l'association de préfiguration étant donc dissoute fin 2008, le CBE consacrerait désormais exclusivement son énergie pour travailler avec les collectivités qui le souhaitent (qu'elles soient dans le nouveau Pays ou dans celui des Cévennes) sur le thème de l'emploi sur le territoire. La séparation avec le nouveau Pays est donc clairement affichée.

Le problème de l'articulation de l'action du CBE avec celle de la nouvelle agence de Développement du Pays des Cévennes a été soulevé. Le CBE doit rencontrer prochainement les responsables de cette Agence pour y réfléchir.

Certains élus de la communauté reprochent au CBE son manque de concret : trop d'abstraction nuit à la lisibilité des actions. Le fonctionnement est également quelque peu critiqué, car basé pour son financement sur des appels à projets européens ne répondant pas toujours aux attentes et besoins du territoire.

En tout état de cause, les élus restent ouverts à une participation à cet organisme dans les limites d'un investissement mesuré.

Par ailleurs, des éclaircissements seront réclamés quant au non paiement de la convention 2008 conclue entre le CBE et la communauté de communes.

### - Voie verte (C.F.D.)

J.-Cl. LIEBER regrette de voir traiter ce sujet dans les dernières minutes des conseils communautaires. Il précise qu'il y a plus de 15 ans qu'il est mobilisé sur ce projet et qu'il ne voit pas progresser. On demande

aujourd'hui aux communes de prendre une délibération dans les plus brefs délais pour céder au syndicat mixte l'assiette de cette voie, alors que jusqu'ici il ne semblait pas être question de perdre cette propriété. Si des réalisations se font, ce transfert de propriété ne pose pas de problème, mais s'il ne se passe rien, comment pourrions nous intervenir sur cette plateforme pour des travaux d'entretien si nous n'en sommes plus propriétaires ?

Beaucoup de questions restent sans réponse.

Les études multiples menées à grand frais n'ont jusqu'ici abouties à aucune réalisation, alors que les ouvrages comme le tunnel des Espérelles se détériorent...

Daniel MATHIEU rappelle que ce projet concerne la communauté dans le cadre de sa compétence « développement économique ». Il rappelle que Sophie PANTEL s'est beaucoup impliquée sur ce dossier.

Sophie PANTEL dresse un bref historique de ce projet qui ressemble à « l'Arlésienne » puisqu'en étude depuis 20 ans pour permettre des randonnées pédestre, à vélo ou cheval sur cette plateforme.

Un premier Syndicat mixte « Mimente » avait été créé par M. POTTIER, ancien président du Conseil Général. Il s'agissait de capter un financement pour cette réhabilitation par le biais du « Plan Lozère 2 », qui finalement n'a pas été réalisée. C'est Etienne PASSEBOIS, président du syndicat de l'époque, qui a demandé à Sophie PANTEL de résoudre les problèmes juridiques liés à cette structure. En 2004 un deuxième syndicat a été créé (celui de la Vallée Longue), et Sophie PANTEL en a pris la présidence.

Un concours d'architectes financé par la à partir d'un groupement de commandes a alors été lancé, un cabinet a été retenu, et ce dernier a commencé la réalisation de l'A.P.S. dont

l'objectif était d'aboutir à un chiffrage précis du projet afin de pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions. Tout a été mis en œuvre pour que chaque commune soit associée à ce projet et il est à signaler qu'aucune n'a eu à participer financièrement à cette étude.

La subvention Régionale, n'ayant pas été versée dans les temps, les délais de réalisation ont dû être reportés d'un an.

Pendant ce temps les problèmes de travaux urgents de sauvegarde étaient posés notamment par St Frézal (tunnel des Espérelles). Par ailleurs l'association du centenaire du CFD qui souhaite programmer une animation à l'été 2009 à l'occasion de cette date anniversaire, demande une sécurisation du parcours.

Enfin pour le paiement du solde de la subvention, la Région a exigé une étude d'impact économique à fournir avant la fin 2008, étude réalisée par Julie HUGON (emploi financé sur la dotation des conseillers généraux).

Reste le problème du transfert foncier : après relecture ce transfert de propriété était clairement indiqué dans les statuts.

Il y a possibilité de modifier ces statuts sur ce point, mais n'importe quel changement de municipalité peut amener un blocage. C'est ce que ne souhaitent pas les financeurs.

Enfin, sur les reproches liés aux délais de transmission des comptes-rendus de réunions, Sophie PANTEL souligne que le secrétariat est assuré gratuitement par le Conseil Général à raison d'une heure par mois, ce qui explique certains retards.

En conclusion, elle se dit douter de la volonté des mairies de voir ce projet aboutir dans son intégrité, trop de divergences étant apparues quant aux attentes par rapport à cette voie.

Les conseillers de la communauté de commune se disent solidaires de ce projet.

La proposition d'une rencontre des présidents de communautés

de communes concernées par ce projet est adoptée. Daniel MATHIEU est donc chargé d'entrer en contact avec les 2 autres communautés afin de convenir d'un rendez-vous.

### - Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie

L'heure étant avancée il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui se tiendra le mercredi 17 décembre à 17 h à la mairie du Pont de Montvert.

La séance est levée à 21 h 15. ■

Titulaires présents :



Sophie PANTEL ; Jean-Claude LIEBER ; Daniel MATHIEU ; Camille LECAT ; Jean-Marie THOYER.

Suppléant présent : Nils BJORNSON LANGEN.

Titulaires excusés : Richard METGE ; Dominique MOLINES ; Jean-Pierre ALLIER ; Jean-Claude DAUTRY ; Jacques HUGON ; Alain JAFFARD ; Jean-Paul VELAY ; Maurice JEANNET ; Frédéric FOLCHER ; Serge SANCHEZ.

Le quorum n'étant pas atteint vu les conditions météorologiques, le conseil communautaire ne peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est donc reporté à la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le 28 janvier à 17 heures à Fraissinet de Lozère.

La séance est levée à 17 h 15. ■

# Concours d'élevage 2008

## Journée du cheval de montagne

**L**e 29 août une manifestation autour du cheval a eu lieu à la Tour du Viala.

Ce rassemblement avait pour objectif de présenter les produits des élevages devant l'établissement public : Les Haras Nationaux, circonscription d'Uzès, dont nous dépendons. Pour les personnes qui l'ignorent, nous informons que toutes les démarches obligatoires d'identifications des équidés ou des ânes peuvent être faites à cette occasion par les agents des Haras Nationaux.

Les chevaux, poneys, ânes et mules âgés de 2 à 18 ans ont pu se présenter soit en Concours d'Élevage soit sur les Épreuves de Tests Loisirs devant un jury composé de Mme Pradal, sous-directrice aux Haras et de Pascal Marchélidon, maréchal-ferrant et formateur accompagnés de Marie Plaquevent, éleveur-sellier au Vigan.

Pour être comparés, jugés, agréés, parfois primés, souvent récompensés, les montures et leurs cavaliers ou cavalières ont fait un travail de préparation

important. Les chevaux et ânes bâtés sont arrivés en bon état sanitaire et avec un bon «mental».

Le pré aménagé provisoirement en carrière a vu défiler 18 concurrents. Les propriétaires ont fait honneur au site enchanteur en présentant des animaux de qualité, résultats de leurs élevages.

Une pause a réuni les éleveurs, les organisateurs et le public à l'ombre des grands arbres du Bougès, autour d'un menu copieux et savoureux. Cette journée s'est déroulée dans une ambiance détendue et conviviale.

L'organisation était assurée par le Syndicat des Éleveurs de Chevaux de Montagne des Cévennes et du Gévaudan avec le soutien des élus et responsables locaux et départementaux, de la mairie d'Alès. Nous remercions chaleureusement Mme Richard et chaque bénévole.

■  
Claudette MATHIEU

**Tests Loisirs:** cette épreuve a pour but de tester le comportement de votre monture sur un parcours en terrain varié, mais aussi de la juger sur son modèle et ses allures. Les animaux bâtés peuvent participer. Le label est délivré par l'établissement Les Haras Nationaux, il garantit un niveau de qualité et de sécurité d'utilisation dans le domaine d'une activité de loisir.

**Concours d'Élevage:** Le Concours d'Élevage permet aux éleveurs de présenter leurs chevaux et de les comparer. Des récompenses sont attribuées aux meilleurs par catégories et par races. Les dates et lieux sont définis par les Haras Nationaux avec approbation du Préfet de Région. Dix concours différents sont prévus pour la Lozère en 2009, ils sont identifiés par le nom de la commune sur laquelle ils ont lieu.

Chevaux de Montagne: Une charte définit des pratiques d'élevage liées à la configuration des terrains de montagne et au respect de l'environnement. Les objectifs généraux sont les suivants:

- Améliorer les aptitudes des chevaux tout en maintenant leur rusticité liée au territoire des Cévennes et du Gévaudan.
- Favoriser l'entretien et l'ouverture des milieux et des paysages.
- Faire apprécier les qualités des chevaux de montagne, résultats des élevages.

### Liste des éleveurs participants:

- \* J.M. Martin en Vallée Française avec un Mérens
- \* E. Rouvière aux Bondons avec des Haflingers
- \* La Cavale du Ventalon représentée par Trazate, avec des Mérens sur la commune de St Maurice
- \* E. Van de Hel et E. Bonnard de Monoblet avec des Poneys Français de Selle
- \* Gentiane de Castagnols avec une jeune ânesse en apprentissage
- \* Le G.a.e.c. de Faïsses à St Andéol de Clerguemort avec des Mérens
- \* La Famille Pit à St Andéol de Clerguemort avec des Mérens
- \* L'équipe Charline, Cassandre et «La Bougne»

